MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS

Liberté
Égalité
Fraternité

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

DU TITRE PROFESSIONNEL

Carreleur-chapiste

Niveau 3

Site : http://travail-emploi.gouv.fr

SOMMAIRE

Pages

Présentation de l'évolution du titre professionnel 5

Contexte de l'examen du titre professionnel.....5

Liste des activités.....9

Vue synoptique de l'emploi-type 10

Fiche emploi type.....11

Fiches activités types de l'emploi 15

Fiches compétences professionnelles de l'emploi.....21

Fiche compétences transversales de l'emploi 45

Glossaire du REAC.....47

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le présent référentiel traite du métier de Carreleur-Chapiste[1], un professionnel du bâtiment, dont l'activité principale consiste à construire et revêtir en revêtements céramiques et assimilés, des supports verticaux (cloisons, etc.), et horizontaux (chapes). Il intervient aussi bien en construction neuve qu'en rénovation, à l'intérieur ou à l'extérieur dans tout type de bâtiment, en respectant les normes techniques et esthétiques.

Évolution du titre professionnel :
Le nouveau millésime du titre professionnel « Carreleur-chapiste » conserve les trois activités types. Les deux premières activités évoluent peu dans la structure initialement proposée, toutefois, la mention de « la rénovation » est rajoutée. L'une est centrée sur la pose collée de revêtements céramiques sur supports verticaux, en neuf comme en rénovation. La seconde concerne la pose collée et scellée sur supports horizontaux, en neuf comme en rénovation. La dernière activité est désormais consacrée exclusivement à la réalisation de chapes, en neuf comme en rénovation. En effet, la pose scellée, n'est plus représentative d'une activité prégnante sur le marché, mais reste une compétence clé de l'emploi de Carreleur-Chapiste.
L'analyse et le dialogue menés avec les experts, professionnels et leurs représentants permettent de proposer aux instances consultatives, de :
- Maintenir la compétence relative à la réception et à la mise en œuvre de matériaux d'interposition sans apporter de modifications.
- Maintenir la compétence sur la chape fluide sans apporter de modifications dans une activité dédiée pleinement à la réalisation de chapes.
- Conserver la pose scellée en tant que compétence.
- Ne pas créer une activité spécifique à la réalisation de salle de bain, mais ajouter une nouvelle compétence « déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur » sur les aspects déconstructifs inhérents à toute dépose d'éléments de salle de bain pour le carreleur et de conserver :

- les savoir-faire concernant la pose de siphon, de douche de plain-pied, de barre PMR, dans la compétence « améliorer des pièces en vue de les rendre accessibles au confort d'usage ».

- Ne pas créer de compétence sur le montage, démontage d'échafaudage et de conserver les savoirs et savoir-faire inhérents aux enjeux de prévention des risques professionnels. L'habilitation électrique sera également mentionnée dans la fiche emploi du futur référentiel pour répondre dans le cadre de la formation aux enjeux de santé-sécurité au travail.
- Ajouter des savoirs relatifs aux techniques de mise en œuvre sur la pose de grands et très grands formats, la mosaïque, les règles professionnelles sur les terrasses extérieures collées venant compléter le NF-DTU 52.2.

Contexte de l'examen du titre professionnel

Panorama de l'emploi et des entreprises :
Le secteur des travaux de revêtements de sols et de murs, dans lequel s'inscrit le métier de carreleur-chapiste, représente 5 % du chiffre d'affaires global du second œuvre du bâtiment. En 2022, cette activité générait un chiffre d'affaires de 6.75 milliards d'euros[2], en progression par rapport à 2015 (5,1 milliards d'euros), et constitue 6 % du chiffre d'affaires global du second œuvre.
La commande privée domine largement ce marché (93 %), la commande publique ne représentant que 7 %. Les entreprises de ce secteur interviennent majoritairement sur les ouvrages non résidentiels (40,5 % du CA), mais un tiers de leur activité est réalisé dans les maisons individuelles, le segment des logements (individuel et collectif) pesant plus de 66 % de la part de marché.

[1] NB : le masculin est ici utilisé sous une forme neutre pour faciliter la lecture mais il s'applique aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Conformément à la circulaire du 21 novembre 2017 Circulaire relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française - Légifrance
[2] Source : Données Insee Esane selon NAF 4333Z

Le tissu économique est caractérisé par une forte prédominance des petites structures : 96 % des entreprises de revêtement de sols et murs emploient moins de 10 salariés, et seulement 0,1 % compte plus de 50 salariés. Entre 2015 et 2022, le nombre d'entreprises a diminué, passant de 26 659 à 24 717, traduisant une concentration des effectifs. Parallèlement, le nombre de salariés rémunérés a augmenté, passant de 30 429 en 2015 à 36 852 en 2022. Il est à noter que 75 % des salariés sont employés dans des entreprises de moins de 20 salariés. La période 2011-2015 a été marquée par une chute de 21 % des effectifs salariés, particulièrement prononcée dans les petites entreprises (-26 %), ce qui a favorisé l'émergence de structures auto-entrepreneuriales.
L'emploi de carreleur a connu des fluctuations. Après une baisse continue entre 2005 (15 224 carreleurs) et 2015 (13 425 carreleurs), attribuée en partie à la crise économique, une reprise est observée. Selon l'observatoire du BTP, entre 2015 et 2021, le nombre total de carreleurs a augmenté de 40 %, passant de 13 425 à 22 546. Cette hausse est notamment due à l'augmentation des autoentrepreneurs et des effectifs salariés depuis 2018.
Le métier de carreleur présentait un taux de tension de 0,64, indiquant un marché favorable aux demandeurs d'emploi en 2023. L'emploi de carreleur est le plus demandé dans le ROME F1608, avec un ratio offre/demande de 0,65 (5282 offres pour 8070 demandes).

Enjeux, problématique et questionnement :
Le marché du carrelage est en constante évolution, influencé par plusieurs facteurs. Malgré une tendance économique baissière enregistrée en 2024, le secteur a montré une certaine résilience entre 2020 et 2024, notamment grâce à la demande des particuliers durant la crise sanitaire. Le marché est très concurrentiel, nécessitant pour les professionnels de se démarquer par la qualité, des prix compétitifs ou la spécialisation. Les tendances marquantes incluent l'allongement des formats de carreaux (grand format et très grand format), la réduction des consommations énergétiques et de l'empreinte carbone, l'utilisation de la réalité augmentée pour la conception, l'automatisation de la découpe (robot), l'émergence de carreaux intelligents et l'utilisation de matériaux écologiques (bambou, liège, pierre naturelle). De nouvelles opportunités de marché se dessinent, comme l'adaptation des salles de bain pour les personnes âgées ou handicapées, potentiellement stimulée par l'aide « MaPrimeAdapt ». Bien que ce marché soit convoité par d'autres corps de métiers (plombiers, bainistes, cuisinistes), il représente un potentiel de développement significatif pour les carreleurs.
Les évolutions réglementaires et technologiques, telles que les nouvelles règles professionnelles pour la pose collée en terrasse (UNECP FFB, juin 2023), les aménagements extérieurs (rénovation de piscines privatives), et la révision du NF- DTU 52.2 concernant les carreaux grands formats et les chapes fluides, impactent directement les compétences requises et l'activité de la pose scellée. Cette activité, cœur de métier du carreleur tend structurellement à diminuer depuis plus de dix ans.
L'ensemble de ces éléments a permis de questionner l'objet de cette analyse utile à la compréhension des dynamiques clés dans l'évolution du métier. Plusieurs questions ont été formulées.
Parmi elles : « La chape fluide intégrée lors de la dernière révision en tant que compétence devient-elle une activité à part entière du carreleur ? Que penser des matériaux d'interposition dans cette activité ? La pose scellée est-elle toujours une activité du carreleur ?
Est-ce que les carreleurs se positionnent sur le marché de la salle de bain ? Représente-t- l une opportunité réelle d'activité pour les carreleurs ? Quelles sont les compétences attendues ?
Les produits techniques sont très présents sur le marché : résine de sol, moquette de pierre, carreaux clipsables, carreaux très grand format, revêtement de façade, béton ciré, système carrelé de piscine privative. Est-ce que les carreleurs réalisent des systèmes techniques ? Lesquels ? Quelles sont les compétences attendues ?
Les aspects réglementaires du travail en hauteur imposent-ils au carreleur une compétence à part entière sur le montage, démontage d'échafaudages ?»

Méthode d'investigation et d'analyse :
L'analyse a été guidée par un questionnement approfondi des données socio-économiques, des tendances du marché, des évolutions réglementaires et technologiques.
Dans le cadre des phases d'analyse quantitative et qualitative, l'échantillonnage a été rigoureusement défini, afin d'assurer la représentativité et la pertinence des données collectées, à savoir :
- Dix entretiens semi-directifs ont été menés auprès de professionnels dont six dans les entreprises de moins de 10 salariés (60 % des carreleurs sont présents dans les structures de moins de 10 salariés), trois entretiens dans les entreprises de 10 à 50 salariés et un entretien dans les entreprises de plus de 50 salariés.
- Un échantillon aléatoire d'entreprises de travaux de revêtements des sols et des murs (NAF 4333Z) et de travaux de maçonnerie générale (NAF 4399C) dans lesquelles l'emploi de carreleur est présent a été réalisé afin de les interroger par la technique du questionnaire.

L'emploi de carreleur est essentiellement présent dans les entreprises de moins de 50 salariés : 6866 entreprises ont été contactées. 74 retours ont été traités.

- Les organisations professionnelles et des organismes de formation ont été consultés lors de groupes de travail technique afin de définir les besoins en compétences exprimés par les entreprises représentées :

· CAPEB Carrelage : octobre 2024
· UNECP : octobre 2024
· Autres experts : octobre 2024

- Trois groupes de travail technique ont été conduits afin de statuer et de confronter les points de vue sur l'énoncé, le contenu des compétences obtenues après l'analyse des résultats de l'analyse du travail.

Synthèse des résultats (exemple Carreleur-Chapiste) :
Intégration des enjeux de transition énergétique et environnementale

Les évolutions des compétences du carreleur-chapiste sont directement liées aux enjeux de la transition énergétique et environnementale. Ils induisent le développement des marchés de la rénovation, de la réhabilitation et de l'isolation. Ils nécessitent des connaissances théoriques et opérationnelles, selon les exigences réglementaires (RGE, Prime Renov) et la méthodologie de mise en œuvre pour les carreleurs.
Les marchés sur l'isolation impliquent la « prise en compte de la démarche globale et des interactions techniques ». Elles constituent des évolutions dans la gestion de l'activité du carreleur :
- Mise en œuvre de produits de préparation des supports.
- Pose collée sur plancher chauffant (technique identique à pose collée).
- Isolation thermique sous chape/usage de nattes de désolidarisation et étanchéité.
- Performance énergétique : étanchéité à l'air, traitement des points singuliers.
- Connaissance de bonnes pratiques d'exécution dans le respect des DTU favorise la durabilité de l'ouvrage et cela s'inscrit dans les pratiques de l'économie circulaire.
- Mise en œuvre de différents produits ou matériaux d'interposition : étanchéité, isolation thermique et acoustique…

Par défaut, si le carreleur réalise la chape fluide, il réceptionne et pose fréquemment des matériaux d'interposition adaptés au chantier. Ce point est largement convenu par la profession.
Pour les professionnels, la mise en œuvre de la chape fluide ne devient pas une activité prépondérante pour le carreleur, mais le besoin en compétence est confirmé.
La réduction des consommations énergétiques et de l'empreinte carbone, ainsi que la gestion des déchets, est une préoccupation majeure qui influence le choix des matériaux et les techniques de pose.
Les carreleurs intègrent dans leur pratique professionnelle, le fait de prévoir des revêtements démontables afin de pouvoir modifier le revêtement de sol pour l'adapter à un nouvel usage. Il privilégie alors, la pose sur structure métallique, sur plots afin d'éviter l'usage de colle. Une méthode plus écologique qui permet l'allongement de la durée d'usage du matériau. Une compétence a été créée dès 2020 à cet effet.
Lors de cette révision, le marché de la rénovation augmentant, il a été postulé que le carreleur développait une activité sur la rénovation de salle de bain. Les résultats de l'analyse du travail indiquent que si les carreleurs la réalisent de façon fréquente, elle ne constitue pas une activité à part entière car les tâches relevant des aspects techniques (plomberie et électricité) ne sont pas exécutées par le carreleur et ne constituent donc pas une activité type sur la réalisation de salle de bain. Néanmoins il réalise :

- Des salles de bain (partie carrelage) en rénovation ou en neuf et leurs aménagements
- Des poses de siphon de sol en rénovation
- Des douches de plain-pied en rénovation

Le carreleur peut être amené à installer des équipements sanitaires. Ceux qui sont les plus installés sont les siphons, les bacs à douche, les barres d'appui PMR, les extensions ou déplacements d'évacuations. Ces points faisaient déjà partie du référentiel d'emploi. Les carreleurs réalisent des salles de bain en rénovation comme en neuf. Ce marché n'occasionne pas le besoin de créer une activité spécifique même si l'évolution peut être considérée comme favorable, car le carreleur n'installe pas de nouveaux équipements techniques (électricité, plomberie).
Lors de l'analyse du travail sur le sujet de la rénovation, il s'est avéré que les aspects déconstructifs inhérents à toute dépose d'éléments pour le carreleur sont réalisés. De fait ils sont appréhendés dans une nouvelle compétence « déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur ». Celle-ci répond aux enjeux de la transition écologique et du marché induit qu'est la rénovation, auxquels le carreleur souscrit pleinement.

Intégration des enjeux de transition numérique
La numérisation de la société impose aux professionnels du carrelage un contexte d'évolution qui se traduit par le développement des plateformes numériques de travaux et d'autoentrepreneuriat ainsi que par la multiplicité des communautés de professionnels en ligne. Les fabricants digitalisent leur offre de service par le biais des plateformes click and collect chez les distributeurs, qui se trouvent ainsi menacés par l'offre en ligne des fabricants.
De nouveaux produits ou offres sur le marché se développent avec, par exemple, la mise en œuvre de matériaux connectés. Le BIM chantier va se développer par le biais de la réalité augmentée sur chantier et l'usage des outils numériques. Il répondra à la problématique des interfaces de chantier.
L'organisation de la production sur le chantier tend à se réaliser par l'usage de tablettes numériques ou de smartphones. Demain les interfaces chantier se feront avec la réalité augmentée. Rechercher les règles d'application des produits (documentation de l'industriel) se fait quotidiennement avec l'usage des outils numériques. Il recherche des informations en lien avec sa pratique professionnelle. Il utilise les outils liés au BIM pour lire des plans. À ce titre, des savoir-faire techniques sont désormais intégrés dans les compétences du titre professionnel.

Prise en compte de la santé-sécurité au travail
Le carreleur dans son activité fait face à de nombreux risques professionnels :
- Le travail prolongé à genoux ou en position accroupie entraîne des troubles musculosquelettiques,
- La manutention de charges lourdes comme des paquets de carreaux et des sacs de ciment peut causer des lésions aiguës,
- L'utilisation d'outils de coupe peut provoquer des blessures graves et des projections d'éclats lors de la coupe des carreaux,
- La chute lors de la pose de carreaux en hauteur,
- L'inhalation de poussières et contact cutané avec le ciment et autres produits chimiques utilisés pour le collage et le jointement,
- L'exposition à des températures extrêmes sur les chantiers, que ce soit en intérieur ou en extérieur.

Lors de l'enquête terrain, un point d'attention a été porté sur l'obligation d'une habilitation pour le travail en hauteur au moment de l'embauche du carreleur.
Si le travail en hauteur ne fait pas l'objet d'une compétence ou d'un critère d'évaluation, les activités du titre professionnel font référence à sa règlementation d'activité, induisant l'apport de connaissances et le savoir-faire relatif à l'utilisation d'échafaudage qui sera fait sur le champ formation. Le port des EPI fait partie des savoirs et savoir-faire déjà intégré au titre.

Handicap
Le carreleur-chapiste est sensibilisé aux principes d'inclusion. Il les adapte en relation clientèle ou dans le collectif de travail afin de tenir compte de la dimension RSE de son entreprise.

Points complémentaires
La dernière hypothèse de travail concernait le marché des produits techniques (résine de sol, moquette de pierre, carreaux clipsables, carreaux très grand format, revêtement de façade, béton ciré, système carrelé de piscine privative). Les résultats de l'analyse mettent en évidence que les carreleurs ne posent pas de systèmes techniques (résine de sol, moquette de pierre, carreaux clipsables, revêtement de façade, béton ciré, système carrelé de piscine privative), sauf la mosaïque. Les carreaux grands formats et très grands formats sont posés fréquemment à occasionnellement ce qui appelle des savoirs spécifiques qui seront intégrés en tant que savoirs et savoir-faire.
Lors de la réalisation de l'enquête, la publication des règles professionnelles sur les terrasses extérieures collées venant compléter le NF-DTU 52.2 n'était pas encore effective. Ce point n'a pas pu être abordé. Aussi, les règles s'appliquant de droit, il a été décidé d'agréger ce point en tant que savoir dans le futur référentiel dans la compétence de la pose collée au sol.

Liste des activités

Ancien TP : Carreleur-chapiste
Activités :
- Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux.
- Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux.
- Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation des chapes et la pose scellée de revêtements céramiques et assimilés.

Nouveau TP : Carreleur-chapiste
Activités :
- Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux.
- Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux.
- Réaliser des chapes dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux.	1	Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur.
		2	Construire des supports verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés.
		3	Réceptionner, préparer des supports verticaux existants et poser des systèmes de protection à l'eau.
		4	Poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés.
2	Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux.	5	Réceptionner, préparer des supports horizontaux et poser des matériaux d'interposition sous revêtement de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, phonique.
		6	Aménager en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage.
		7	Poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés.
		8	Poser des dalles céramiques sur plots intégrant des accessoires associés.
		9	Sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés.
3	Réaliser des chapes dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation	10	Réceptionner et poser des matériaux d'interposition sous chapes de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique, phonique
		11	Réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères, rapides intégrant des accessoires associés.
		12	Appliquer des chapes fluides.

FICHE EMPLOI TYPE

Carreleur-chapiste

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le carreleur-chapiste construit des supports et revêt toute surface horizontale ou verticale par scellement, collage ou fixation de revêtements céramiques et assimilés (carrelage, faïence, pierres ornementales, terre cuite, dalles, etc.) selon les NF DTU et autres textes en vigueur. Il peut installer des accessoires associés et effectuer des travaux d'agencement en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés.

L'activité de carreleur-chapiste s'exerce à l'intérieur ou à l'extérieur dans tous bâtiments neufs ou anciens, en rénovation ou en réhabilitation, libres ou occupés, dans des entreprises de toutes tailles spécialisées dans le carrelage et la chape mais également dans des entreprises ayant des activités telles que la maçonnerie, la plâtrerie.
Dans le contexte de la transition écologique, le carreleur-chapiste identifie les pathologies des éléments constructifs des bâtiments en réhabilitation.
Il est sensibilisé et informé des meilleures pratiques à adopter en matière de construction durable. Lors de la réalisation de ses travaux, il optimise ses pratiques de construction par l'utilisation responsable des ressources, telles que l'usage des matériaux recyclés ou biosourcés, ou à faible empreinte carbone, pour réduire la consommation énergétique tout en améliorant l'isolation thermique et acoustique qui sont essentielles pour un bâtiment éco-responsable.
Il est essentiel pour le carreleur-chapiste, de porter une attention aux matériaux et produits utilisés afin de limiter la quantité des déchets générés par le biais d'une gestion responsable des déchets de chantier, en triant ces derniers selon leur classe pour permettre leur réutilisation ou leur recyclage, voire parfois leur élimination dans un centre d'enfouissement technique de traitement.
Il est important pour le carreleur-chapiste d'appliquer les procédures définies par son responsable en conformité avec les dispositions légales et réglementaires relatives aux principes du développement durable.
Dans le cadre de la transition numérique, l'usage des outils numériques facilite la communication directe grâce à la transmission quasi instantanée d'informations sur les dossiers entre toutes les parties prenantes du chantier (équipes sur chantier, autres corps de métiers, maîtrise d'œuvre, etc.).
Cela se traduit par l'utilisation de dossiers techniques numérisés ou papier selon l'organisation générale du chantier.
À partir des documents techniques, il prépare et met en œuvre ses activités sous la responsabilité et sur les instructions de son responsable (chef d'entreprise, maître ouvrier, chef d'équipe ou compagnon). Par la connaissance qu'il a des normes de construction, des règles strictes de mise en œuvre exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU), et autres textes en vigueur sur la conformité des supports et de leur réception, il est en capacité de contrôler ces derniers avant d'intervenir et d'alerter son responsable en cas de défauts constatés.
Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité collective et individuelle, en application du PPSPS, s'il existe ou du plan de prévention.
Il est attentif aux risques liés à son activité et respecte les règlementations afférentes au travail en hauteur, et intervient parfois sur des échafaudages intérieurs roulants et fixes. Il est en possession des habilitations lui permettant ce travail en hauteur en toute sécurité.
Il peut être amené à travailler dans un environnement présentant un risque électrique qui requiert une habilitation délivrée par l'employeur.
Il porte des Equipements de protection individuelle (EPI), voire des vêtements et des équipements de protection individuelle respiratoire, en relation avec les risques associés à la tâche qu'il réalise.
Il peut intervenir sur des chantiers de rénovation ou de réhabilitation présentant des risques d'amiante. En cas de suspicion, il avertit son responsable. Il connaît les fiches de déclarations environnementales et sanitaires (FDES) et le site de l'INIES, sources d'économie environnementale et financière dans la gestion ultérieure des déchets produits.
Le carreleur-chapiste est sensibilisé aux risques liés aux produits manufacturés dans le BTP. Il connaît bien chaque produit utilisé, notamment certains enduits, et sait lire les informations de dangerosité inscrites dans la Fiche de données de sécurité (FDS) fournie par le fabricant.
En termes de santé et sécurité au travail, le carreleur-chapiste est en mesure, d'identifier les dangers de ses activités de travail, de mettre en œuvre les mesures de protection collective et individuelle disponibles, d'alerter en cas de situations dangereuses (le droit de retrait est appliqué en cas de danger grave et

imminent), et d'adopter un comportement approprié en cas d'accident, incident, dysfonctionnement.
Il est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont confiés au regard des consignes fournies, des exigences réglementaires, sécuritaires, normatives, environnementales et esthétiques. Toutes les activités dont il a la charge s'effectuent en coordination avec les autres corps de métiers.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :
Les entreprises de pose de revêtements céramiques et assimilés ;
Les entreprises de maçonnerie ;
Les entreprises d'agencement de bâtiment ;
Les agences d'intérim.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :
Carreleur ;
Chapiste ;
Chef d'équipe aménagement finitions.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Electricité
Art.R. 4544-9. -Opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.
Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
Travail en hauteur
— Art.R. 4323-69. — Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.
— Art.R. 4323-71. — Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.
— Art.R. 4323-58 — Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs.
Amiante
— Art.R. 4412-94 Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.
Exposition aux agents
— Art. R. 4412-59 à 93 –risque d'exposition à des agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques, l'employeur met en œuvre des mesures de protection collectives, lorsque l'exposition ne peut être évitée par d'autres moyens, de mesures de protection individuelles : vêtement de protection et EPI de protection respiratoire.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Sans objet

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux.
Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur.

Construire des supports verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés.
Réceptionner, préparer des supports verticaux existants et poser des systèmes de protection à l'eau.
Poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés.

2. Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux.
Réceptionner, préparer des supports horizontaux et poser des matériaux d'interposition sous revêtement de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, phonique.
Aménager en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage.
Poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés.
Poser des dalles céramiques sur plots intégrant des accessoires associés.
Sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés.

3. Réaliser des chapes dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation
Réceptionner et poser des matériaux d'interposition sous chapes de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique, phonique
Réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères, rapides intégrant des accessoires associés.
Appliquer des chapes fluides.

Compétences transversales de l'emploi

Travailler et coopérer au sein d'un collectif
Organiser ses actions
Respecter des règles et des procédures

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)
Convention(s) :
Convention collective des ouvriers du bâtiment

Code(s) NSF :
233s--Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie

Fiche(s) Rome de rattachement

F1608 Carreleur / Carreleuse

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux.

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le carreleur chapiste réalise des travaux de pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux, dans des bâtiments neufs, à rénover ou à réhabiliter.

La production comprend, selon le type de chantier, la déconstruction d'ouvrages d'aménagement intérieur, la construction de supports verticaux, la réception et la préparation de supports existants en vue de la pose collée de revêtements céramiques et assimilés.

Cette activité s'effectue, le plus souvent dans des locaux clos et couverts. Elle est conditionnée par l'intervention d'autres corps d'état (maçon, plaquiste, électricien, installateur thermique et sanitaire, peintre, menuisier), avec lesquels le carreleur-chapiste se coordonne. Il est en relation avec ses collègues de travail, les occupants s'il intervient en site occupé. Il les informe sur le déroulement des travaux.
Cette activité implique pour le professionnel une connaissance des normes de construction, des règles strictes de mise en œuvre exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU), des autres textes en vigueur.
Le professionnel réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention.
Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité. Il respecte la règlementation afférente au travail en hauteur, aux opérations sur les installations électriques, à la toxicité des produits, et aux règles d'hygiène.
Il contribue à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux de produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés favorisés par la nouvelle Règlementation environnementale 2020 (RE2020). Il connaît les fiches FDES et le site de l'INIES, sources d'économie environnementale et financière dans la gestion ultérieure des déchets produits en améliorant la qualité de l'air intérieur (QAI).
Il travaille parfois en hauteur nécessitant une habilitation de son employeur, de ce fait, il respecte les règles de sécurité concernant ces interventions.
Sur les chantiers, il peut être amené à démonter les caches des prises et des interrupteurs électriques. Ces interventions demandent une habilitation de la part de son employeur.
Il peut rencontrer des éléments de construction susceptibles de contenir de l'amiante, dans ce cas il alerte son responsable.
Cette activité est réalisée seul ou en équipe en fonction de l'organisation ou de l'importance du chantier.
Les consignes sont généralement données verbalement ou des plans sont remis au professionnel.
Le professionnel est responsable de ses ouvrages, il peut prendre des initiatives.
Les implantations simples sont souvent laissées à son initiative. Dans le cas d'implantations particulières ou complexes, elles sont réalisées avec l'aide de son responsable d'équipe.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Electricité
Art.R. 4544-9. -Opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.
Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
Travail en hauteur
— Art.R. 4323-69. — Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

— Art.R. 4323-71. — Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.
— Art.R. 4323-58 — Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs.

Amiante
— Art.R. 4412-94 Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.
Exposition aux agents
— Art. R. 4412-59 à 93 –risque d'exposition à des agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques, l'employeur met en œuvre des mesures de protection collectives, lorsque l'exposition ne peut être évitée par d'autres moyens, de mesures de protection individuelles : vêtement de protection et EPI de protection respiratoire.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur.
Construire des supports verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés.
Réceptionner, préparer des supports verticaux existants et poser des systèmes de protection à l'eau.
Poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés.

Compétences transversales de l'activité type

Travailler et coopérer au sein d'un collectif
Organiser ses actions
Respecter des règles et des procédures

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux.

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le carreleur-chapiste réalise des travaux de pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux, à l'intérieur et à l'extérieur de locaux neufs, à rénover ou réhabiliter.

La production comprend, selon le type de chantier, la réception du support existant, la préparation préalable des supports neufs ou existants (rebouchage, ragréage), la pose de matériaux d'interposition, l'aménagement des pièces en vue de les rendre accessibles, la pose collée ou scellée de revêtements céramiques et assimilés et la pose de dalles céramiques.

Cette activité s'effectue, le plus souvent dans des locaux clos et couverts, mais également à l'extérieur sur des terrasses ou des balcons. Elle est conditionnée par l'intervention d'autres corps d'état (maçon, plaquiste, électricien, installateur thermique et sanitaire, peintre, menuisier), avec lesquels le professionnel coordonne. Il est en relation avec ses collègues de travail, les occupants s'il intervient en site occupé. Il les informe sur le déroulement des travaux.
Cette activité implique pour le professionnel une connaissance des normes de construction, des règles strictes de mise en œuvre exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU), des autres textes en vigueur, des différents produits et matériaux, associés à la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux.
Le professionnel réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention.
Cette activité est réalisée seul ou en équipe en fonction de l'organisation et/ou de l'importance du chantier, les consignes sont généralement données verbalement ou des plans sont remis au professionnel.
Le professionnel est responsable de ses ouvrages. Il peut prendre des initiatives.
Les implantations simples sont souvent laissées à son initiative. Dans le cas d'implantations particulières ou compliquées, elles sont réalisées avec l'aide de son responsable d'équipe.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Electricité
Art.R. 4544-9. -Opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.
Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
Amiante
— Art.R. 4412-94 Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.
Exposition aux agents
— Art. R. 4412-59 à 93 –risque d'exposition à des agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques, l'employeur met en œuvre des mesures de protection collectives, lorsque l'exposition ne peut être évitée par d'autres moyens, de mesures de protection individuelles : vêtement de protection et EPI de protection respiratoire.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réceptionner, préparer des supports horizontaux et poser des matériaux d'interposition sous revêtement de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, phonique.
Aménager en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage.
Poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés.
Poser des dalles céramiques sur plots intégrant des accessoires associés.
Sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés.

Compétences transversales de l’activité type

Travailler et coopérer au sein d'un collectif
Organiser ses actions
Respecter des règles et des procédures

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Réaliser des chapes dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le carreleur-chapiste réalise des chapes sur des supports horizontaux, à l'intérieur et à l'extérieur de locaux neufs, à rénover, ou réhabiliter.

La production comprend, selon le type de chantier, la réception du support existant, la préparation préalable des supports neufs ou existants, la pose de matériaux d'interposition, la réalisation de différentes chapes de mortier standard, léger, rapide ou fluide.

Cette activité s'effectue le plus souvent dans des locaux clos et couverts, mais également à l'extérieur sur des terrasses, des balcons, etc. (excepté chape fluide). Elle est conditionnée par l'intervention d'autres corps d'état (maçon, plaquiste, électricien, installateur thermique et sanitaire, peintre, menuisier), avec lesquels le carreleur-chapiste se coordonne. Il est en relation avec ses collègues de travail, les occupants s'il intervient en site occupé. Il les informe sur le déroulement des travaux.
Cette activité implique pour le professionnel une connaissance des normes de construction, des règles strictes de mise en œuvre exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU), des autres textes en vigueur, des différents produits et matériaux, associés à la réalisation des chapes.
Le professionnel réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention.
Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité. Il respecte la règlementation afférente, aux opérations sur les installations électriques, à la toxicité des produits, et aux règles d'hygiène.
Il contribue à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux de produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géo-sourcés favorisés par la nouvelle règlementation environnementale 2020 (RE2020). Il connaît les fiches FDES et le site de l'INIES, sources d'économie environnementale et financière dans la gestion ultérieure des déchets produits. Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la qualité de l'air intérieur (QAI).
Il peut rencontrer des éléments de construction susceptibles de contenir de l'amiante, dans ce cas il alerte son responsable d'équipe.
En raison des fortes contraintes liées à sa mise en œuvre et également en fonction de l'importance des chantiers, cette activité est généralement effectuée en équipe de deux ou trois ouvriers. Un responsable d'équipe organise les approvisionnements, donne préalablement les consignes générales sur le chantier et revient ponctuellement vérifier la qualité des prestations effectuées.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Electricité
--- Art.R. 4544-9. -Opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
--- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.
--- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
Amiante
— Art.R. 4412-94 Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.
Exposition aux agents
— Art. R. 4412-59 à 93 –risque d'exposition à des agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques, l'employeur met en œuvre des mesures de protection collectives, lorsque l'exposition ne peut être évitée par d'autres moyens, de mesures de protection individuelles : vêtement de protection et EPI de protection respiratoire.

Liste des compétences professionnelles de l’activité type

Réceptionner et poser des matériaux d'interposition sous chapes de désolidarisation, de drainage, d’étanchéité, thermique, phonique
Réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères, rapides intégrant des accessoires associés.
Appliquer des chapes fluides.

Compétences transversales de l’activité type

Travailler et coopérer au sein d'un collectif
Organiser ses actions
Respecter des règles et des procédures

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier ou numérique et de consignes transmises par le responsable d'équipe, dans le cadre de la rénovation ou réhabilitation d'un bâtiment, déposer des éléments ou accessoires divers (mobiliers, portes, interrupteurs, prises, appareils de chauffage, etc.), et déconstruire des ouvrages non porteurs.
Au démarrage du chantier, identifier les éléments à déposer et les ouvrages à déconstruire, protéger l'environnement des salissures engendrées par les travaux, mettre en œuvre les mesures de sécurité et de prévention des risques et, le cas échéant, utiliser des moyens adaptés aux travaux en hauteur. Déposer les éléments, et déconstruire les ouvrages en respectant un mode opératoire adapté à la situation, puis conditionner et stocker les éléments déconstruits valorisables et réutilisables pour leur réutilisation ou leur réemploi. Pour finir, réaliser un autocontrôle de son travail, nettoyer, trier les déchets selon leur classe, et replier le chantier de déconstruction.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce généralement en équipe, à l'intérieur de bâtiments, dans le cadre d'un réaménagement. Le professionnel intervient généralement selon les directives données verbalement par le responsable d'équipe ou à partir de plans papier ou d'une maquette numérique. Il peut prendre des initiatives dans ses opérations, et adapte les modes opératoires à la situation en utilisant du matériel manuel et électroportatif adapté : lève plaque, perceuse, perforateur, visseuse, etc. Il est vigilant sur la nature et l'état des ouvrages et alerte son responsable d'équipe en cas de risque, d'anomalie ou de suspicion de matériaux dangereux.
Le professionnel est en relation avec son responsable d'équipe, la direction de chantier, le client ou son représentant, et les autres corps d'état du chantier. Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs ou une clientèle en situation de handicap.
Ces travaux présentent des risques mécaniques (chute de matériaux), chimiques (émission de poussières), électriques et musculosquelettiques (postures spécifiques de mise en œuvre). Selon le type de chantier, il travaille sur des Plateformes Individuelles Légère Roulantes (PIRL), ou des échafaudages fixes ou roulants qui nécessitent une obligation de formation pour leur utilisation et une habilitation pour leur montage/démontage.
Le professionnel respecte les règles et consignes de sécurité collective et de protection de l'environnement, installe les équipements de protection collective (EPC), et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation efficiente des ressources (matériaux, énergie, eaux), ainsi que la gestion et le tri des déchets selon leur classe pour permettre leur réutilisation ou leur recyclage, voire parfois leur élimination dans un centre d'enfouissement technique de traitement.

Critères de performance

Les mesures de sécurité et de prévention des risques sont mises en place.
Les ouvrages sont déconstruits en respectant un mode opératoire adapté à la situation.
Les éléments ou accessoires divers sont déposés en respectant un mode opératoire adapté à la situation.
Les éléments déconstruits valorisables et réutilisables sont stockés et conditionnés en vue de leur réemploi.
Les déchets sont triés selon leur classe.
Le chantier est rendu propre.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs.
Identifier les matériaux et matériels adaptés à la construction de supports neufs.
Savoir utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM).
Extraire des informations d'une maquette numérique à l'aide d'une visionneuse.
Implanter un ouvrage en béton cellulaire, panneaux prêts à carreler, plaques de plâtre.
Intégrer des accessoires de scellement, de jonctions, d'assemblage.
Découper des matériaux de construction.
Stocker les matériels et matériaux sur son chantier.
Nettoyer et replier le chantier.
Évacuer les déchets et eaux de lavage.

Travailler dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité liées aux travaux.
Mettre en place les Equipements de Protection Collective (EPC).
Choisir et s'équiper des EPI correspondants à la tâche à réaliser.
Définir un mode opératoire, les matériaux et techniques de construction d'un support neuf.
Réaliser la protection de son ouvrage en cours d'exécution et en fin de travaux.
Rechercher des informations techniques sur le site internet d'un fabricant.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées au chantier en site occupé.
Réaliser les protections nécessaires pour les personnes et les biens en amont de son intervention.
Respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers.

Connaissance des risques liés à son activité.
Connaissance des risques associés aux travaux en hauteur et les moyens de prévention associés.
Connaissance des équipements de protections collectives et individuelles.
Connaissance des principes généraux de prévention.
Connaissance du mécanisme d'apparition du dommage.
Connaissance des produits chimiques et leurs dangerosités (FDS).
Connaissance des actions de préventions des troubles musculosquelettiques.
Connaissance des risques relatifs à l'exposition à la poussière de silice.
Connaissance des règles d'utilisation d'une Plateforme Individuelle Roulante Légère (PIRL) et des risques associés à son utilisation.
Connaissance des consignes de sécurité liées à l'utilisation des machines électroportatives.
Connaissance des risques électriques associés aux interventions sur une prise et un interrupteur pour des travaux de revêtements céramiques (niveau BS).
Connaissance de la Responsabilité Elargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (REP PMCB).
Connaissance des fiches de déclarations environnementales et sanitaires (FDES) et des fiches de données de sécurité (FDS).
Connaissance des outils de traitement des eaux de lavage.
Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité liées aux travaux de préparation des supports.
Connaissance des règles strictes de mise en œuvre relatives à la profession (NF DTU, CPT, Avis techniques, Classement UPEC).
Connaissance des interactions avec les autres intervenants.

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Construire des supports verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A l'aide d'un plan papier, numérique ou de consignes transmises par le responsable d'équipe :
Au démarrage du chantier, préparer son poste de travail, protéger l'environnement des salissures engendrées par les travaux, utiliser des moyens adaptés aux travaux en hauteur.
Puis, implanter et tracer des constructions de supports en respectant les cotes demandées, en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés, préparer le produit de collage ou les éléments d'assemblage, coller des panneaux prêts à carreler ou en plaques de plâtre, construire conformément aux normes des ouvrages en carreaux assemblés par collage, panneaux prêts à carreler ou plaques de plâtre (doublages, cloisons, murets, tablier de baignoire, socles, plan de travail, etc.), découper les panneaux prêts à carreler, plaques, ossatures ou carreaux béton cellulaire en fonction du calepinage à l'aide d'outils manuels ou électroportatifs.
Pour finir, traiter les jonctions entre les éléments en respectant les recommandations des fabricants, contrôler la conformité de son ouvrage et rendre compte à son responsable d'équipe, nettoyer et replier le chantier de construction de supports, et trier les déchets selon leur classe en vue de leur évacuation et recyclage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur des constructions neuves ou en rénovations, réhabilitations, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux.
Sur les consignes d'un responsable d'équipe, à partir de plans papier ou d'une visionneuse pour maquette numérique, le professionnel réalise seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de construction de supports neufs verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés à la colle, en plaques de plâtre, en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés.
Les travaux sont exécutés en interactions avec d'autres corps d'état et le professionnel est en relation avec son responsable d'équipe, la direction de chantier, le client ou son représentant.
Le professionnel est responsable de ses ouvrages et il peut prendre des initiatives dans ses opérations.
Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur, qui définissent l'ensemble des travaux de construction d'un support neuf.
Il respecte les règles de sécurité collective et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité, notamment celles liées à l'utilisation d'outillage de découpes. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation efficiente des ressources (matériaux, énergie, eaux), ainsi que la gestion et le tri des déchets selon leur classe pour permettre leur réutilisation ou leur recyclage, voire parfois leur élimination dans un centre d'enfouissement technique de traitement.

Critères de performance

L'implantation et les cotes respectent les consignes.
Les qualités techniques des supports construits sont conformes aux normes de construction : aplomb, niveau, planéité, collage, assemblage.
Les qualités techniques des supports collés sont conformes aux normes de construction.
Les déchets sont triés selon leur classe.
Le chantier est rendu propre.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs.
Identifier les matériaux et matériels adaptés à la construction de supports neufs.
Utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM).
Extraire des informations d'une maquette numérique à l'aide d'une visionneuse.
Implanter un ouvrage en béton cellulaire, panneaux prêts à carreler, plaques de plâtre.
Intégrer des accessoires de scellement, de jonctions, d'assemblage.
Découper des matériaux de construction.
Stocker les matériels et matériaux sur son chantier.
Nettoyer et replier le chantier.
Évacuer les déchets et eaux de lavage.

Travailler dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité liées aux travaux.
Définir un mode opératoire, les matériaux et techniques de construction d'un support neuf.
Mettre en place les (EPC).
Choisir et s'équiper des EPI correspondants à la tâche à réaliser.
Réaliser la protection de son ouvrage en cours d'exécution et en fin de travaux.
Rechercher des informations techniques sur le site internet d'un fabricant.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées au chantier en site occupé.
Réaliser les protections nécessaires pour les personnes et les biens en amont de son intervention.
Respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers.

Connaissance des risques liés à son activité.
Connaissance des risques associés aux travaux en hauteur et les moyens de prévention associés.
Connaissance des principes généraux de prévention.
Connaissance du mécanisme d'apparition du dommage.
Connaissance des produits chimiques et leurs dangerosités (FDS).
Connaissance des actions de préventions des troubles musculosquelettiques.
Connaissance des risques relatifs à l'exposition à la poussière de silice.
Connaissance des règles d'utilisation d'une Plateforme Individuelle Roulante Légère (PIRL) et des risques associés à son utilisation.
Connaissance des consignes de sécurité liées à l'utilisation des machines électroportatives.
Connaissance des risques électriques associés aux interventions sur une prise et un interrupteur pour des travaux de revêtements céramiques (niveau BS).
Connaissance des fiches FDES et FDS.
Connaissance des équipements de protection collective et individuelle.
Connaissance des interactions avec les autres intervenants.
Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité liées aux travaux de préparation des supports.
Connaissance des règles strictes de mise en œuvre relatives à la profession (NF DTU, CPT, Avis techniques, Classement UPEC).

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Réceptionner, préparer des supports verticaux existants et poser des systèmes de protection à l'eau.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier, numérique ou de consignes transmises par le responsable d'équipe, en amont de la pose collée aux murs de revêtements céramiques et assimilés :
Au démarrage du chantier, préparer son poste de travail, identifier et analyser des supports verticaux, utiliser des moyens adaptés aux travaux en hauteur.
Puis, déposer tout ou partie d'ouvrage ou du support selon l'état, mettre en œuvre les matériaux de rattrapage localisés ou généralisés et adaptés selon les recommandations, les prescriptions techniques des fabricants et les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur. Mettre en œuvre des systèmes de protection à l'eau sous revêtements céramiques et assimilés muraux adaptés en nattes et/ou enduit, selon l'exposition à l'humidité des parois verticales et traiter les points singuliers (bande de pontage, jonctions, accessoires).
Pour finir, contrôler la conformité de son ouvrage et rendre compte à son responsable d'équipe.
Nettoyer et replier le chantier de préparation de supports et de pose de systèmes de protection à l'eau et trier les déchets selon leur classe en vue de leur évacuation et recyclage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur des constructions neuves ou en rénovations, réhabilitations, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux.
Sur les consignes d'un responsable d'équipe, à partir de plan papier ou d'une visionneuse pour maquette numérique, le professionnel réalise, seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de préparation des supports verticaux.
Les travaux sont exécutés en interactions avec d'autres corps d'état et le professionnel est en relation avec son responsable d'équipe, la direction de chantier, le client ou son représentant.
Le professionnel est responsable de ses ouvrages et il peut prendre des initiatives dans ses opérations.
Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les normes réglementaires qui définissent l'ensemble des travaux de préparation de supports verticaux et de pose de matériaux d'interposition de protection à l'eau.
Il respecte les règles, consignes de sécurité collective et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation efficiente des ressources (matériaux, énergie, eaux), ainsi que la gestion et le tri des déchets selon leur classe pour permettre leur réutilisation ou leur recyclage, voire parfois leur élimination dans un centre d'enfouissement technique de traitement.

Critères de performance

L'état du support préparé est conforme aux règles professionnelles.
La mise en œuvre de la protection à l'eau et les traitements des points singuliers respectent les prescriptions des fabricants.
Les déchets sont triés selon leur classe.
Le chantier est rendu propre.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs.
Utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM).
Extraire des informations d'une maquette numérique à l'aide d'une visionneuse.
Rechercher des informations techniques d'application sur le site internet d'un fabricant.
Choisir et s'équiper des EPI correspondants à la tâche à réaliser.

Identifier les matériaux et matériels adaptés à une préparation de supports verticaux et la pose de matériaux d'interposition.
Stocker les matériels et matériaux sur son chantier.
Démonter le cache d'une prise et d'un interrupteur dans le respect de la règlementation électrique.
Appliquer des primaires régulateurs de fonds et d'accrochage.
Définir et appliquer un système de protection à l'eau.
Mettre en œuvre un ragréage mural ponctuel ou généralisé adapté aux supports.

Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier.
Définir un mode opératoire de préparation de supports verticaux et la pose de matériaux d'interposition.
Réaliser la protection de son ouvrage en cours d'exécution et en fin de travaux.
Replier, nettoyer le chantier.
Evacuer les déchets et eaux de lavage.
Travailler dans le respect des règles d'hygiène et sécurité liées aux travaux.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées au chantier en site occupé.
Réaliser les protections nécessaires pour les personnes et les biens en amont de son intervention.
Respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers.

Connaissance des risques liés à son activité.
Connaissance des équipements de protection collective et individuelle.
Connaissance des principes généraux de prévention.
Connaissance du mécanisme d'apparition du dommage.
Connaissance des produits chimiques et leurs dangerosités (FDS).
Connaissance des actions de préventions des troubles musculosquelettiques.
Connaissance des risques relatifs à l'exposition à la poussière de silice.
Connaissance des règles d'utilisation d'une Plateforme Individuelle Roulante Légère (PIRL) et des risques associés à son utilisation.
Connaissance des risques électriques associés aux interventions sur une prise et un interrupteur pour des travaux de revêtements céramiques (niveau BS).
Connaissance des interactions avec les autres intervenants.
Connaissance de la nature des différents supports verticaux.
Connaissance des classements des locaux et de l'exposition à l'eau des parois.
Connaissance des règles d'hygiène et sécurité liées aux travaux de préparation des supports.
Connaissance des différents systèmes de protection à l'eau et leurs recommandations de mise en œuvre.
Connaissance des règles techniques et textes normatifs applicables à ces travaux (NF DTU 52.2.1& 6).
Connaissance des consignes de sécurité liées à l'utilisation des machines électroportatives.
Connaissance des fiches FDES et FDS.

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier, numérique ou de consignes transmises par le responsable d'équipe :
Au démarrage du chantier, préparer son poste de travail, protéger l'environnement des salissures engendrées par les travaux, réceptionner le support (niveau, planéité, aplomb).
Puis, implanter la zone à carreler, utiliser des moyens adaptés aux travaux en hauteur, tracer les axes, calepiner un départ de pose de revêtements céramiques et assimilés mural, poser les règles de départ, préparer le produit de collage.
Puis, encoller le support et poser au mur des revêtements céramiques et assimilés, intégrer des accessoires associés (trappes de visite, profilés divers, joints élastomères), au fur et à mesure de l'avancement ou en fin de pose en respectant les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur. Découper, percer des revêtements céramiques et assimilés en fonction du calepinage à l'aide d'outils manuels ou électroportatifs.
Pour finir, réaliser des joints propres, réguliers, bien remplis et bien lissés, standards ou époxy, de revêtements muraux céramiques et assimilés, contrôler la conformité de son ouvrage, rendre compte à son responsable d'équipe, nettoyer et replier le chantier de pose collée de revêtements céramiques et assimilés et trier les déchets selon leur classe en vue de leur évacuation et recyclage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur et l'extérieur des constructions neuves ou en rénovations, réhabilitations, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux.
Sur les consignes d'un responsable d'équipe, à partir de plan papier ou d'une visionneuse pour maquette numérique, le professionnel réalise seul ou en équipe l'ensemble des travaux de pose collée murale de revêtement céramiques et assimilés.
Les travaux sont exécutés en interaction avec d'autres corps d'état et le professionnel est en relation avec son responsable d'équipe, la direction de chantier, le client ou son représentant.
Le professionnel est responsable de ses ouvrages, et il peut prendre des initiatives dans ses opérations.
Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur, qui définissent l'ensemble des travaux de pose collée aux murs de revêtements céramiques et assimilés et des accessoires associés.
Il respecte les règles de sécurité collective et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité, notamment celles liées à l'utilisation de produits de collage, d'outillage de découpes. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation efficiente des ressources (matériaux, énergie, eaux), ainsi que la gestion et le tri des déchets selon leur classe pour permettre leur réutilisation ou leur recyclage, voire parfois leur élimination dans un centre d'enfouissement technique de traitement.

Critères de performance

Les zones de pose sont conformes aux plans et aux consignes transmises.
Le rendu de l'implantation et du calepinage respecte les règles d'esthétique.
La pose des éléments de revêtement est conforme aux prescriptions du fabricant et règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur : transfert de colle, alignement, planéité, désaffleurement.
La pose des accessoires est conforme aux prescriptions du fabricant et règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur.
Les découpes sont esthétiques et ajustées.
Les joints sont réguliers, bien remplis, bien lissés et le carreau est propre.
Les déchets sont triés selon leur classe.
Le chantier est rendu propre.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs.
Savoir utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM).
Extraire des informations d'une maquette numérique à l'aide d'une visionneuse.
Vérifier les références et les nuances avant utilisation et mélanger les revêtements céramiques et assimilés lors de la pose en piochant dans plusieurs paquets.
Identifier les matériaux et matériels adaptés à la pose collée murale.
Afficher des revêtements céramiques et assimilés aux murs sous différents appareillages.
Intégrer des profilés.
Percer, découper des revêtements céramiques et assimilés.
Poser des revêtements céramiques et assimilés à l'aide de cales autonivelantes.
Poser des revêtements céramiques et assimilés de dimensions courantes selon la norme (NF DTU 52.2).
Utiliser des ventouses de pose.
Stocker les matériels et matériaux sur son chantier.
Couler différents types de joints muraux (standards, époxy, gris ou de couleur, etc.).
Nettoyer et replier le chantier.
Evacuer les déchets et eaux de lavage.

Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier.
Travailler dans le respect des règles d'hygiène et sécurité liées aux travaux.
Réaliser les protections nécessaires pour les personnes et les biens en amont de son intervention.
Mettre en place les EPC.
Choisir et s'équiper des EPI correspondants à la tâche à réaliser.
Définir un mode opératoire de pose de revêtements céramiques et assimilés.
Réaliser la protection de son ouvrage en cours d'exécution et en fin de travaux.
Rechercher des informations techniques sur le site internet d'un fabricant.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées au chantier en site occupé.
Respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers.

Connaissance des risques liés à son activité.
Connaissance des équipements de protection collective et individuelle.
Connaissance des principes généraux de prévention.
Connaissance du mécanisme d'apparition du dommage.
Connaissance des produits chimiques et leurs dangerosités (FDS).
Connaissance des actions de préventions des troubles musculosquelettiques.
Connaissance des risques relatifs à l'exposition à la poussière de silice.
Connaissance des règles d'utilisation d'une Plateforme Individuelle Roulante Légère (PIRL) et des risques associés à son utilisation.
Connaissance des classements des revêtements (classement UPEC -Cahiers du CSTB, Cahier 3778_V3, octobre 2018, classements sur la glissance).
Connaissance des risques électriques associés aux interventions sur une prise et un interrupteur pour des travaux de revêtements céramiques (niveau BS).
Connaissance des consignes de sécurité liées à l'utilisation des machines électroportatives.
Connaissance des fiches FDES et FDS.
Connaissance des différentes possibilités d'implantations.
Connaissance des interactions avec les autres intervenants.
Connaissance des matériaux d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés murale.
Connaissance des règles techniques et les textes normatifs (NF DTU N°52.2.1.52.2.2. 52.2.3. 52.2.4. 52.2.5).
Connaissance des techniques de poses des revêtements céramiques et assimilés de grands formats et de format oblong collés (CPT Cahier 3666-V3 septembre 2018).

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Réceptionner, préparer des supports horizontaux et poser des matériaux d'interposition sous revêtement de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, phonique.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sur des supports existants, à l'aide d'un plan papier, numérique ou de consignes transmises par le responsable d'équipe, en amont de la pose aux sols de revêtements céramiques et assimilés afin de réceptionner et préparer des supports horizontaux et poser des matériaux d'interposition :
Au démarrage du chantier, identifier et diagnostiquer des supports horizontaux et, selon l'état du support, préparer et mettre en œuvre le produit adapté pour le rendre conforme aux normes de construction.
Puis, interposer des systèmes (nattes, etc.) sous des revêtements collés ou sous chape, des matériaux de désolidarisation, drainage, phonique, d'étanchéité, en fonction du cahier des charges ou des prescriptions techniques des fabricants, et traiter les points singuliers (bande de pontage, jonction et accessoires).
Pour finir, contrôler la conformité de son ouvrage et rendre compte à son responsable d'équipe.
Nettoyer, replier le chantier de préparation de supports horizontaux et de pose de matériaux d'interposition et trier les déchets selon leur classe en vue de leur évacuation et recyclage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur et à l'extérieur des constructions neuves ou en rénovations / réhabilitations, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux.
Sur les consignes d'un responsable d'équipe, à partir de plan papier ou d'une visionneuse pour maquette numérique, le professionnel réalise, seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de préparation des supports horizontaux et de pose de matériaux d'interposition.
Les travaux sont exécutés en interaction avec d'autres corps d'état et le professionnel est en relation avec son responsable d'équipe, la direction de chantier, le client ou son représentant.
Le professionnel est responsable de ses ouvrages, et il peut prendre des initiatives dans ses opérations.
Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU), et autres textes en vigueur, qui définissent l'ensemble des travaux de préparation de supports horizontaux et de pose de matériaux d'interposition.
Il peut rencontrer des éléments de construction susceptibles de contenir de l'amiante, dans ce cas il alerte son responsable d'équipe.
Il respecte les règles, consignes de sécurité collective et de protection de l'environnement, met en place les EPC et porte les EPI, en relation avec les tâches réalisées. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation efficiente des ressources (matériaux, énergie, eaux), ainsi que la gestion et le tri des déchets selon leur classe pour permettre leur réutilisation ou leur recyclage, voire parfois leur élimination dans un centre d'enfouissement technique de traitement.

Critères de performance

L'état du support préparé est conforme aux règles professionnelles.
Les systèmes d'interposition sont adaptés aux supports et la mise en œuvre respecte le cahier des charges ou les prescriptions techniques des fabricants.
Les points singuliers sont traités conformément aux prescriptions techniques des fabricants.
La conformité de l'ouvrage est contrôlée.
Les déchets sont triés selon leur classe.
Le chantier est rendu propre.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs.
Utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM).

Extraire des informations d'une maquette numérique à l'aide d'une visionneuse.
Identifier les matériaux et matériels adaptés à une préparation de supports horizontaux et à la pose de matériaux d'interposition.
Réaliser la protection de son ouvrage en cours d'exécution et en fin de travaux.
Déposer partiellement ou totalement un support en fonction de son état.
Déposer ou protéger des éléments ou accessoires divers (mobiliers, portes, appareils de chauffage, etc.).
Stocker les matériels et matériaux sur son chantier.
Mettre en œuvre un ragréage ponctuel ou général d'un support horizontal.
Traiter les jonctions des angles et des accessoires.
Replier, nettoyer le chantier.
Evacuer les déchets et eaux de lavage.

Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier.
Travailler dans le respect des règles d'hygiène et sécurité liées aux travaux.
Mettre en place les EPC.
Choisir et s'équiper des EPI correspondants à la tâche à réaliser.
Définir un mode opératoire de préparation de supports horizontaux et la pose de matériaux d'interposition.
Rechercher des informations techniques sur le site internet d'un fabricant.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées au chantier en site occupé.
Réaliser les protections nécessaires pour les personnes et les biens en amont de son intervention.
Respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers.

Connaissance des risques liés à son activité.
Connaissance des principes généraux de prévention.
Connaissance du mécanisme d'apparition du dommage.
Connaissance des produits chimiques et leurs dangerosités (FDS).
Connaissance des actions de préventions des troubles musculosquelettiques.
Connaissance des risques relatifs à l'exposition à la poussière de silice.
Connaissance de la nature des différents supports horizontaux.
Connaissance des consignes de sécurité liées à l'utilisation des machines électroportatives.
Connaissance des fiches FDES et FDS.
Connaissance des différents systèmes d'étanchéité sous revêtements.
Connaissance des interactions avec les autres intervenants.
Connaissance des matériaux d'interposition sous revêtements collés.
Connaissance des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante sur un chantier de bâtiment.
Connaissance des principes de la règlementation acoustique en vigueur.
Connaissance des équipements de protection individuelle et collective.
Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité liées aux travaux de préparation des supports.
Connaissance des règles strictes de mise en œuvre, relatives à la profession (NF DTU, CPT, Avis techniques, Classement UPEC).

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Aménager en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de plan papier ou numérique ou de consignes transmises par le responsable d'équipe afin d'aménager des pièces en vue de les rendre accessibles :
Au démarrage du chantier, définir des aménagements adaptés aux besoins des utilisateurs, aménager des pièces répondant aux besoins en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage et construire des ouvrages techniques (plan de lavabo ou de travail, siège de transfert) en respectant les règles, les normes de construction et les prescriptions techniques des fabricants.
Puis, poser des équipements ou accessoires (barre d'appui, bac à douche de plain-pied), selon la règlementation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
Pour finir, contrôler la conformité de l'ouvrage et rendre compte à son responsable d'équipe, nettoyer et replier le chantier d'aménagement de pièces en vue de les rendre accessibles et trier les déchets selon leur classe en vue de leur évacuation et recyclage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur des constructions neuves ou en rénovations, réhabilitations, dans les pièces techniques du bâtiment parfois occupées pendant la durée des travaux.
Sur les consignes d'un responsable d'équipe, à partir de plan papier ou d'une visionneuse pour maquette numérique, le professionnel réalise, seul ou en équipe, l'ensemble des travaux d'aménagement en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage.
Les travaux sont exécutés en interaction avec d'autres corps d'état et le professionnel est en relation avec son responsable d'équipe, la direction de chantier, le client ou son représentant.
Le professionnel est responsable de ses ouvrages, et il peut prendre des initiatives dans ses opérations.
Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les normes d'accessibilités qui définissent l'ensemble des travaux des aménagements à réaliser.
Il respecte les règles, consignes de sécurité collective et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation efficiente des ressources (matériaux, énergie, eaux), ainsi que la gestion et le tri des déchets selon leur classe pour permettre leur réutilisation ou leur recyclage, voire parfois leur élimination dans un centre d'enfouissement technique de traitement.

Critères de performance

Les normes d'accessibilités liées au métier de carreleur-chapiste sont connues.
Les aménagements répondant aux besoins des utilisateurs selon les normes d'accessibilité (dimension, emplacement) sont réalisés.
Les équipements répondant aux besoins des utilisateurs selon les normes d'accessibilité (dimension, emplacement) sont posés.
La conformité de l'ouvrage est contrôlée.
Les déchets sont triés selon leur classe.
Le chantier est rendu propre.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs.
Utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM).
Extraire des informations d'une maquette numérique à l'aide d'une visionneuse.
Définir des aménagements respectant les règlementations d'accessibilité.
Définir les équipements et les accessoires adaptés.

Identifier les matériaux et accessoires adaptés.
Stocker les matériels et matériaux.
Implanter et tracer un ouvrage technique adapté au confort d'usage des utilisateurs.
Adapter et opérer un mode de fixation.
Poser un bac à douche prêt à carreler, une barre d'appui.
Réaliser la protection de son ouvrage en cours d'exécution et en fin de travaux.
Nettoyer les matériels et signaler tout dysfonctionnement à son responsable hiérarchique.
Replier, nettoyer le chantier puis évacuer les déchets et eaux de lavage.

Adapter son intervention aux contraintes de chantiers.
Travailler dans le respect des règles d'hygiène et sécurité liées aux travaux.
Mettre en place les EPC.
Choisir et s'équiper des EPI correspondant à la tâche à réaliser.
Rechercher des informations techniques sur le site internet d'un fabricant.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées au chantier en site occupé.
Réaliser les protections nécessaires pour les personnes et les biens en amont de son intervention.
Respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers.

Connaissance des risques liés à son activité.
Connaissance des principes généraux de prévention.
Connaissance du mécanisme d'apparition du dommage.
Connaissance des produits chimiques et leurs dangerosités (FDS).
Connaissance des actions de préventions des troubles musculosquelettiques.
Connaissance des risques relatifs à l'exposition à la poussière de silice.
Connaissance des normes d'accessibilités liées au métier de carreleur-chapiste.
Connaissance des consignes de sécurité liées à l'utilisation des machines électroportatives.
Connaissance des fiches FDES et FDS.
Connaissance des interactions avec les autres intervenants.
Connaissance des matériels, des matériaux, des équipements et des accessoires d'un aménagement pour personnes à mobilité réduite.
Connaissance des méthodes de fixation selon la nature du support.
Connaissance des méthodes de pose des équipements et accessoires.
Connaissance des équipements de protection individuelle et collective.
Connaissance des règles strictes de mise en œuvre relatives à la profession (NF DTU, CPT, Avis techniques, Classement UPEC).

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier, numérique ou de consignes transmises par le responsable d'équipe afin de poser des revêtements céramiques collés aux sols :
Au démarrage du chantier, préparer son poste de travail, réceptionner le support, implanter la zone à carreler, tracer les axes, calepiner la pose de revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés, dans le respect des règles d'esthétique.
Puis, poser les règles de départ, préparer le produit de collage, encoller le support et poser au sol des revêtements céramiques et assimilés en respectant les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur (transfert de colle, alignement, planéité, désaffleurement, etc.).
Puis, ajuster les découpes, percer des revêtements céramiques et assimilés en fonction du calepinage à l'aide d'outils manuels ou électroportatifs, intégrer des accessoires associés (baguettes de seuils, plinthes, profilés divers, joints élastomères), au fur et à mesure ou en fin de pose, et traiter les points singuliers (raccordements, jonctions murs, portes).
Pour finir, réaliser des joints propres, réguliers, bien remplis et bien lissés, standards, élastomères, époxy, de revêtements de sols céramiques et assimilés, contrôler la conformité de son ouvrage et rendre compte à son responsable d'équipe, puis nettoyer, replier le chantier de pose de revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés et trier les déchets selon leur classe en vue de leur évacuation et recyclage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur et l'extérieur des constructions neuves ou en rénovations, réhabilitations, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux.
Sur les consignes d'un responsable d'équipe, à partir de plan papier ou d'une visionneuse pour maquette numérique, le professionnel réalise seul ou en équipe l'ensemble des travaux de pose collée au sol de revêtements céramiques et assimilés.
Les travaux sont exécutés en interactions avec d'autres corps d'état et le professionnel est en relation avec son responsable d'équipe, la direction de chantier, le client ou son représentant.
Le professionnel est responsable de ses ouvrages, et il peut prendre des initiatives dans ses opérations.
Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur, qui définissent l'ensemble des travaux de pose collée au sol de revêtements céramiques et assimilés et des accessoires associés.
Il respecte les règles de sécurité collective et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité, notamment celles liées à l'utilisation de produits de collage, d'outillage de découpes. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation efficiente des ressources (matériaux, énergie, eaux), ainsi que la gestion et le tri des déchets selon leur classe pour permettre leur réutilisation ou leur recyclage, voire parfois leur élimination dans un centre d'enfouissement technique de traitement.

Critères de performance

Les zones de pose sont conformes aux plans et aux consignes transmises.
Le rendu de l'implantation et du calepinage respecte les règles d'esthétique.
La pose des éléments de revêtement est conforme aux prescriptions techniques du fabricant et aux règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur : transfert de colle, alignement, planéité, désaffleurement.
La pose des accessoires est conforme aux prescriptions techniques du fabricant et aux règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur.
Les découpes sont esthétiques et ajustées.
Le traitement des joints est régulier, bien rempli, bien lissé, le revêtement est propre.

Les déchets sont triés selon leur classe.
Le chantier est rendu propre.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs.
Utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM).
Extraire des informations d'une maquette numérique à l'aide d'une visionneuse.
Identifier les matériaux et matériels adaptés à la pose collée.
Stocker les matériels et matériaux sur son chantier.
Vérifier les références et les nuances avant utilisation et mélanger les revêtements céramiques et assimilés lors de la pose.
Afficher des revêtements céramiques et assimilés aux sols sous différents appareillages.
Intégrer des profilés adaptés.
Percer et découper des revêtements céramiques et assimilés de sol.
Poser des revêtements céramiques et assimilés à l'aide de cales autonivelantes.
Poser des revêtements céramiques et assimilés de dimensions courantes selon la norme (NF DTU 52.2P1-2).
Utiliser des ventouses de pose.
Nettoyer et replier le chantier.
Evacuer les déchets et eaux de lavage.

Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier.
Travailler dans le respect des règles d'hygiène et sécurité liées aux travaux.
Mettre en place les EPC.
Choisir et s'équiper des EPI correspondants à la tâche à réaliser.
Définir un mode opératoire de pose de revêtements céramiques et assimilés.
Réaliser la protection de son ouvrage en cours d'exécution et en fin de travaux.
Rechercher des informations techniques sur le site internet d'un fabricant.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées au chantier en site occupé.
Réaliser les protections nécessaires pour les personnes et les biens en amont de son intervention.
Respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers.

Connaissance des risques liés à son activité.
Connaissance des classements des revêtements (classement UPEC : Cahiers du CSTB, Cahier 3778_V3, octobre 2018, classements sur la glissance).
Connaissance des principes généraux de prévention.
Connaissance du mécanisme d'apparition du dommage.
Connaissance des produits chimiques et leurs dangerosités (FDS).
Connaissance des actions de préventions des troubles musculosquelettiques.
Connaissance des risques relatifs à l'exposition à la poussière de silice.
Connaissance des consignes de sécurité liées à l'utilisation des machines électroportatives.
Connaissance des fiches FDES et FDS.
Connaissance des différentes possibilités d'implantations.
Connaissance des interactions avec les autres intervenants.
Connaissance des matériaux d'une pose collée au sol de revêtements céramiques et assimilés.
Connaissance des équipements de protection individuelle et collective.
Connaissance des règles techniques et des textes normatifs (NF DTU N°52.2.1. 52.2.2. 52.2.3. 52.2.4.52.2.5).
Connaissance des règles professionnelles de la pose collée des carreaux de grandes dimensions.
Connaissance des règles professionnelles de la pose en terrasses extérieures collées.

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Poser des dalles céramiques sur plots intégrant des accessoires associés.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier, numérique ou de consignes transmises par le responsable d'équipe afin de poser des dalles céramiques sur plots :
Au démarrage du chantier, préparer le poste de travail, réceptionner le support, implanter la zone à réaliser, tracer les entraxes de départ de pose de dalles céramiques sur plots.
Puis, répartir et mettre de niveau les plots selon les prescriptions techniques des fabricants, poser les dalles céramiques en respectant les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur dans le respect des règles d'esthétique. Ajuster les découpes des dalles céramiques en fonction du calepinage à l'aide d'outils manuels ou électroportatifs, intégrer les accessoires au fur et à mesure de l'avancement ou en fin de pose.
Pour finir, contrôler la conformité de son ouvrage et rendre compte à son responsable hiérarchique, nettoyer et replier le chantier de pose de dalles céramiques sur plots et trier les déchets selon leur classe en vue de leur évacuation et recyclage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'extérieur des constructions neuves ou en rénovation, réhabilitation, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux.
Sur les consignes d'un responsable d'équipe, à partir d'un plan papier ou d'une visionneuse pour maquette numérique, le professionnel réalise seul ou en équipe l'ensemble des travaux de pose de dalles céramiques sur plots.
Les travaux sont exécutés en interactions avec d'autres corps d'état et le professionnel est en relation avec son responsable d'équipe, la direction de chantier, le client ou son représentant.
Le professionnel est responsable de ses ouvrages, et il peut prendre des initiatives dans ses opérations.
Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur, qui définissent l'ensemble des travaux de pose de dalles sur plots et des accessoires associés.
Il respecte les règles de sécurité collective et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité, notamment celles liées à l'utilisation de l'outillage de découpes. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation efficiente des ressources (matériaux, énergie, eaux), ainsi que la gestion et le tri des déchets selon leur classe pour permettre leur réutilisation ou leur recyclage, voire parfois leur élimination dans un centre d'enfouissement technique de traitement.

Critères de performance

Les zones de pose sont conformes aux plans et aux consignes transmises.
La pose des dalles céramiques et accessoires respecte les règles professionnelles strictes de mise en œuvre (alignement, niveau, planéité désaffleurement).
Les découpes sont esthétiques et ajustées.
Le rendu de l'implantation et du calepinage respecte les règles d'esthétique.
Les déchets sont triés selon leur classe.
Le chantier est rendu propre.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs.
Utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM).
Extraire des informations d'une maquette numérique à l'aide d'une visionneuse.
Identifier les matériaux et matériels adaptés à la pose de dalles céramiques sur plots.

Intégrer des profilés adaptés
Vérifier les références et les nuances avant utilisation et mélanger les dalles céramiques.
Stocker les matériels et matériaux sur son chantier.
Utiliser des ventouses à la pose de dalles sur plots.
Poser et ajuster des dalles.
Replier, nettoyer le chantier
Evacuer les déchets et eaux de lavage.

Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier.
Travailler dans le respect des règles d'hygiène et sécurité liées aux travaux.
Mettre en place les EPC.
Choisir et s'équiper des EPI correspondants à la tâche à réaliser.
Définir un mode opératoire de pose de dalles céramiques sur plots.
Réaliser la protection de son ouvrage en cours d'exécution et en fin de travaux.
Rechercher des informations techniques sur le site internet d'un fabricant.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées au chantier en site occupé.
Réaliser les protections nécessaires pour les personnes et les biens en amont de son intervention.
Respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers.

Connaissance des risques liés à son activité.
Connaissance des principes généraux de prévention.
Connaissance du mécanisme d'apparition du dommage.
Connaissance des produits chimiques et leurs dangerosités (FDS).
Connaissance des actions de préventions des troubles musculosquelettiques.
Connaissance des risques relatifs à l'exposition à la poussière de silice.
Connaissance des consignes de sécurité liées à l'utilisation des machines électroportatives.
Connaissance des fiches FDES et FDS.
Connaissance des différentes possibilités d'implantations.
Connaissance des interactions avec les autres intervenants.
Connaissance des matériaux d'une pose de dalles céramiques sur plots.
Connaissance des équipements de protection individuelle et collective.
Connaissance des règles strictes de mise en œuvre relatives à la profession (NF DTU, CPT, Avis techniques, Classement UPEC).

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier, numérique ou de consignes transmises par le responsable d'équipe afin de sceller sur un mortier de pose des revêtements céramiques :
Au démarrage du chantier, préparer son poste de travail, réceptionner le support, repérer le trait de niveau et vérifier que la réservation prévue est adaptée à la mise en œuvre de l'ouvrage.
Puis, préparer le mortier de pose manuellement ou mécaniquement, le dresser, implanter la zone à revêtir, tracer les axes, calepiner, poser les règles de départ, saupoudrer ou barbotiner le mortier de pose et poser les revêtements céramiques et assimilés. Afficher les revêtements céramiques et assimilés en respectant les règles strictes de mise en œuvre exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur dans le respect des règles d'esthétique.
Puis, intégrer des accessoires associés (profilés divers, listel, inserts) au fur et à mesure de l'avancement ou en fin de pose, découper, percer et ajuster les découpes des revêtements céramiques et assimilés en fonction du calepinage à l'aide d'outils manuels ou électroportatifs, réaliser le battage des revêtements manuel ou mécanique, réaliser des joints standards, élastomères, époxy, de couleur, des revêtements céramiques et assimilés au sol.
Pour finir, contrôler la conformité de son ouvrage et rendre compte à son responsable d'équipe, nettoyer et replier le chantier de pose scellée et trier les déchets selon leur classe en vue de leur évacuation et recyclage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur et l'extérieur des constructions neuves ou en rénovations, réhabilitations, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux.
Sur les consignes d'un responsable d'équipe, à partir de plan papier ou d'une visionneuse pour maquette numérique, le professionnel réalise seul ou en équipe la mise en œuvre du mortier de pose.
Les travaux sont exécutés en interactions avec d'autres corps d'état et le professionnel est en relation avec son responsable d'équipe, la direction de chantier, le client ou son représentant.
Le professionnel est responsable de ses ouvrages, et il peut prendre des initiatives dans ses opérations.
Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les normes réglementaires qui définissent l'ensemble des travaux de pose scellée de revêtements céramiques et assimilés et des accessoires associés.
Il respecte les règles de sécurité collective et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité, notamment celles liées à l'utilisation des liants de mortier et scellement. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation efficiente des ressources (matériaux, énergie, eaux), ainsi que la gestion et le tri des déchets selon leur classe pour permettre leur réutilisation ou leur recyclage, voire parfois leur élimination dans un centre d'enfouissement technique de traitement.

Critères de performance

Les zones de pose sont conformes aux plans et aux consignes transmises.
Le rendu de l'implantation et du calepinage respecte les règles d'esthétique.
La pose des éléments de revêtement est conforme aux prescriptions techniques du fabricant et aux règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur : alignements, transfert de barbotine, planéité, niveau, désaffleurement.
La pose des accessoires est conforme aux prescriptions techniques du fabricant et aux règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur.
Les découpes sont esthétiques et ajustées.
Le traitement des joints est régulier, bien rempli, bien lissé, le revêtement est propre.
Les déchets sont triés selon leur classe.
Le chantier est rendu propre.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs.
Utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM).
Extraire des informations d'une maquette numérique à l'aide d'une visionneuse.
Identifier les matériaux et matériels adaptés à la pose scellée de revêtements céramiques et assimilés.
Vérifier les références et les nuances avant utilisation et mélanger les revêtements céramiques.
Réaliser la protection de l'ouvrage en cours d'exécution et en fin de travaux.
Adapter le mortier aux bâtiments en rénovation ou réhabilitation (mortier de chaux).
Afficher des revêtements céramiques et assimilés aux sols sous différents appareillages assimilés lors de la pose en piochant dans plusieurs paquets.
Stocker les matériels et matériaux sur le chantier.
Replier, nettoyer le chantier.
Evacuer les déchets et eaux de lavage.
Travailler dans le respect des règles d'hygiène et sécurité liées aux travaux.

Définir un mode opératoire de pose scellée de revêtements céramiques et assimilés.
Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier.
Mettre en place les EPC.
Choisir et s'équiper des EPI correspondants à la tâche à réaliser.
Rechercher des informations techniques sur le site internet d'un fabricant.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées au chantier en site occupé.
Réaliser les protections nécessaires pour les personnes et les biens en amont de son intervention.
Respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers.

Connaissance des risques liés à son activité.
Connaissance des principes généraux de prévention.
Connaissance du mécanisme d'apparition du dommage.
Connaissance des produits chimiques et leurs dangerosités (FDS).
Connaissance des actions de préventions des troubles musculosquelettiques.
Connaissance des risques relatifs à l'exposition à la poussière de silice.
Connaissance des équipements de protection collective et individuelle.
Connaissance des normes d'accessibilités liées au métier de carreleur-chapiste.
Connaissance des classements des revêtements (classement UPEC Cahiers du CSTB, Cahier 3778_V3, octobre 2018, classements sur la glissance).
Connaissance des fiches FDES et FDS.
Connaissance des consignes de sécurité liées à l'utilisation des machines électroportatives.
Connaissance des différentes possibilités d'implantations.
Connaissance des différents liants et dosage des mortiers.
Connaissance des interactions entre les autres corps d'état et intervenants.
Connaissance des règles techniques et les textes normatifs (NF DTU N°52.1. 52.1.2. 52.3, 26.2).

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Réceptionner et poser des matériaux d'interposition sous chapes de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique, phonique

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sur des supports existants, en fonction du cahier des charges ou prescriptions techniques des fabricants et à l'aide d'un plan papier, numérique ou de consignes transmises par le responsable d'équipe afin de poser des matériaux sous chapes :
Au démarrage du chantier, préparer le poste de travail, identifier et réceptionner des supports horizontaux.
Puis, selon l'état du support, réaliser les opérations préalables pour le rendre conforme à recevoir un matériau d'interposition, interposer des systèmes (nattes, etc.) de désolidarisation, drainage, thermique, phonique, d'étanchéité, et traiter les points singuliers (bande de pontage, jonctions et accessoires).
Pour finir, contrôler la conformité de son ouvrage et rendre compte à son responsable d'équipe, nettoyer et replier le chantier de pose de matériaux d'interposition sous chapes et trier les déchets selon leur classe en vue de leur évacuation et recyclage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur et à l'extérieur des constructions neuves ou en réhabilitation, rénovation, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux.
Sur les consignes d'un responsable d'équipe, à partir de plan papier ou d'une visionneuse pour maquette numérique, le professionnel réalise, seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de pose de matériaux d'interposition sous chape.
Les travaux sont exécutés en interaction avec d'autres corps d'état et intervenants et le professionnel est en relation avec son responsable d'équipe, la direction de chantier, le client ou son représentant.
Le professionnel est responsable de ses ouvrages, et il peut prendre des initiatives dans ses opérations.
Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur, qui définissent l'ensemble des travaux de pose de matériaux d'interposition sous chape.
Il respecte les règles, consignes de sécurité collective et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation efficiente des ressources (matériaux, énergie, eaux), ainsi que la gestion et le tri des déchets selon leur classe pour permettre leur réutilisation ou leur recyclage, voire parfois leur élimination dans un centre d'enfouissement technique de traitement.

Critères de performance

L'état du support préparé est conforme aux règles professionnelles.
Les systèmes d'interposition sont adaptés aux supports.
La mise en œuvre du système d'interposition respecte les prescriptions techniques des fabricants.
Les déchets sont triés selon leur classe.
Le chantier est rendu propre.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs.
Utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM).
Extraire des informations d'une maquette numérique à l'aide d'une visionneuse.
Identifier les matériaux et matériels adaptés à une pose de matériaux d'interposition sous chape.
Dresser un support horizontal.
Mettre en œuvre un ragréage de sol, ponctuel ou généralisé adapté aux supports.
Replier, nettoyer le chantier.
Evacuer les déchets et eaux de lavage.

Travailler dans le respect des règles d'hygiène et sécurité liées aux travaux.
Choisir et s'équiper des EPI correspondants à la tâche à réaliser.
Définir un mode opératoire de pose de matériaux d'interposition sous chape.
Réaliser la protection de son ouvrage en cours d'exécution et en fin de travaux.
Rechercher des informations techniques sur le site internet d'un fabricant.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées au chantier en site occupé.
Réaliser les protections nécessaires pour les personnes et les biens en amont de son intervention.
Respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers.

Connaissance des risques liés à son activité.
Connaissance des principes généraux de prévention.
Connaissance du mécanisme d'apparition du dommage.
Connaissance des produits chimiques et leurs dangerosités (FDS).
Connaissance des actions de préventions des troubles musculosquelettiques.
Connaissance des risques relatifs à l'exposition à la poussière de silice.
Connaissance des consignes de sécurité liées à l'utilisation des machines électroportatives.
Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité liées aux travaux de préparation des supports.
Connaissance de l'exposition à l'eau des locaux.
Connaissance de la nature des différents supports horizontaux.
Connaissance des classements des locaux.
Connaissance des fiches FDES et FDS.
Connaissance des différents matériaux d'interposition.
Connaissance des principes de bases de la règlementation acoustique en vigueur.
Connaissance des équipements de protections individuelles et collectives.
Connaissance des règles strictes de mise en œuvre relatives à la profession (NF DTU, CPT, Avis techniques, Classement UPEC).
Connaissance des enjeux du marché de la rénovation énergétique.
Connaissance de l'état du parc et du marché de la rénovation énergétique.
Connaissance des principes d'éco conditionnalité et des principaux dispositifs d'aides financières.
Connaissance du parcours de qualification RGE pour s'inscrire dans une démarche de rénovation énergétique performante.
Connaissance du fonctionnement thermique global d'un bâtiment.
Connaissance des critères permettant d'identifier les objectifs d'une rénovation énergétique de qualité.
Connaissance des règlementations thermiques applicables aux projets de rénovations particuliers (extensions, surélévation...).
Connaissance des transferts thermiques dans le bâtiment.
Connaissance des typologies et caractéristiques des isolants thermiques existants sur le marché.
Connaissance des procédés d'isolation par l'intérieur pour les parois verticales, les planchers hauts et planchers bas.
Connaissance des principaux écarts et pathologies observés, et les remèdes à mettre en œuvre sur l'isolation par l'intérieur des parois verticales, planchers hauts et planchers bas.
Connaissance des exigences réglementaires.
Connaissance des principales règles de conception et de mise en œuvre en vue d'éviter les principaux écarts et pathologies observés.
Connaissance des pratiques en bâti moderne/contemporain et en bâti ancien.
Connaissance des interfaces et interactions avec les autres corps d'états ou catégories de travaux.
Connaissance sur l'ordonnancement et les interfaces en réalisation.
Connaissance sur la vérification et contrôle de la bonne réalisation des travaux.
Connaissance de la formulation des recommandations d'usage.
Connaissance sur le recueil des besoins du client, et l'argumentation des choix techniques et économiques.
Connaissance sur les aides financières existantes en fonction de la situation et du revenu fiscal du client.

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 11

Réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères, rapides intégrant des accessoires associés.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier, numérique ou de consignes transmises par son responsable d'équipe :
Au démarrage du chantier, préparer son poste de travail afin de réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères et rapides, réceptionner le support, repérer le trait de niveau et vérifier que la réservation prévue est adaptée à la mise en œuvre de l'ouvrage, et mettre en œuvre la bande périphérique.
Puis, préparer le mortier manuellement ou mécaniquement, réaliser les points repères et dresser les guides, dresser la chape en respectant les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur (niveau, planimétrie, épaisseur, finition).
Intégrer lors de la mise en œuvre tous types de subjectiles (trappes de visite, siphons de sol, caniveaux, tampons de sol, joints, profilés divers, etc.).
Pour finir, talocher la chape, contrôler la conformité de son ouvrage et rendre compte à son responsable d'équipe, nettoyer et replier le chantier de réalisation de support horizontal en chape et trier les déchets selon leur classe en vue de leur évacuation et recyclage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur et l'extérieur des constructions neuves ou en rénovations, réhabilitations, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux.
Sur les consignes d'un responsable d'équipe, à partir de plan papier ou d'une visionneuse pour maquette numérique, le professionnel réalise seul ou en équipe l'ensemble des travaux de construction de chapes traditionnelles, légères, rapides, conforme aux règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur.
Pour la confection du mortier, le professionnel travaille souvent en équipe. Les travaux sont exécutés en interaction avec d'autres corps d'état et il est en relation avec son responsable d'équipe, la direction de chantier, le client ou son représentant.
Le professionnel est responsable de ses ouvrages, et il peut prendre des initiatives dans ses opérations.
Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur, qui définissent l'ensemble des travaux de réalisation de chapes traditionnelles, légères, rapides, et des accessoires associés.
Il respecte les règles de sécurité collective et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI) en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité, notamment celles liées à l'utilisation des liants des mortiers et outillages de fabrication (bétonnière). Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation efficiente des ressources (matériaux, énergie, eaux), ainsi que la gestion et le tri des déchets selon leur classe pour permettre leur réutilisation ou leur recyclage, voire parfois leur élimination dans un centre d'enfouissement technique de traitement.

Critères de performance

Les zones de pose sont conformes aux plans et aux consignes transmises.
Le mortier de chape est conforme aux règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur.
Le dressage de la chape respecte les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur, (niveau, planimétrie, épaisseur, finition).
Le positionnement des joints et profilés (positionnement) respecte les règles professionnelles.
Les déchets sont triés selon leur classe.
Le chantier est rendu propre.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs.
Utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM).
Extraire des informations d'une maquette numérique à l'aide d'une visionneuse.
Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier.
Déterminer le type de chape (traditionnelle talochée, allégée, rapide, ravoirage).
Stocker les matériels et matériaux sur son chantier.
Identifier les matériaux et matériels adaptés à la réalisation de la chape traditionnelle, légère, rapide.
Poser l'armature d'une chape si nécessaire ou demandée, au regard de la règlementation ou du cahier des charges.
Dresser à la volée ou sur repères et nus une chape.
Utiliser les matériels de malaxage des mortiers.
Nettoyer et replier le chantier.
Evacuer les déchets et eaux de lavage.

Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier.
Travailler dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité liées aux travaux.
Mettre en place les EPC.
Choisir et s'équiper des EPI correspondants à la tâche à réaliser.
Définir un mode opératoire de réalisation de la chape.
Réaliser la protection de l'ouvrage en cours d'exécution et en fin de travaux.
Rechercher des informations techniques sur le site internet d'un fabricant.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées au chantier en site occupé.
Réaliser les protections nécessaires pour les personnes et les biens en amont de son intervention.
Respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers.

Connaissance des risques liés à son activité.
Connaissance des principes généraux de prévention.
Connaissance du mécanisme d'apparition du dommage.
Connaissance des produits chimiques et leurs dangerosités (FDS).
Connaissance des actions de prévention des troubles musculosquelettiques.
Connaissance des risques relatifs à l'exposition à la poussière de silice.
Connaissance de la règlementation relative à l'accessibilité.
Connaissance du niveau de sollicitation d'utilisation des locaux.
Connaissance des consignes de sécurité liées à l'utilisation des machines électroportatives.
Connaissance des différentes techniques de fabrication du mortier (bétonnière, à la main, toupie, dosage, etc.).
Connaissance des différents types de chapes et des matériaux qui les composent.
Connaissance des interactions avec les autres intervenants.
Connaissance des mises en œuvre des différentes finitions de chapes.
Connaissance des équipements de protection individuelle et collective.
Connaissance des règles applicables en présence de siphon de sol, caniveau, tampons de sol.
Connaissance des fiches FDES et FDS.
Connaissance des règles strictes de mise en œuvre relatives à la profession (NF DTU, CPT, Avis techniques, Classement UPEC).

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 12

Appliquer des chapes fluides.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En équipe et sous les directives du responsable d'équipe, appliquer une chape fluide :
Au démarrage du chantier, préparer son poste de travail, identifier, réceptionner le support et sa destination, s'assurer des conditions préalables au coulage.
Puis, poser des matériaux d'interposition le cas échéant, poser la bande périphérique, repérer le trait de niveau et vérifier que la réservation prévue est adaptée à la mise en œuvre de l'ouvrage.
Puis, réaliser les points repères, poser et régler les piges ou trépieds, préparer les matériels de coulage, positionner les joints de dilatation ou fractionnement en amont ou au fur et à mesure de l'avancement ou après séchage, réceptionner et ajuster si nécessaire la consistance du produit de coulage.
Puis, appliquer la chape, agiter la chape à l'aide d'outils adaptés (barre d'égalisation et balai débulleur), en deux passes croisées, conformément aux prescriptions et règles professionnelles (niveau, planimétrie, épaisseur, etc.),.et pulvériser le produit de cure si nécessaire.
Pour finir, assurer la protection de son ouvrage en interdisant l'accès pendant la durée indiquée sur la fiche technique du produit mis en œuvre, nettoyer et replier le chantier, poncer et gratter la surface de chape pour éliminer les produits de cure avant recouvrement si nécessaire, informer l'entreprise de pose de revêtements et les différents intervenants du type de chape mis en œuvre, contrôler la conformité de son ouvrage et rendre compte à son responsable d'équipe.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur des constructions neuves ou en rénovation ou réhabilitation.
Sur les consignes d'un responsable d'équipe, le professionnel réalise en équipe l'ensemble des travaux d'application de la chape fluide conformément aux prescriptions techniques et aux règles professionnelles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques d'Application (DTA), cahiers de prescriptions techniques (CPT), avis techniques.
Elle est mise en œuvre sur la structure portante des sols, spécialement conçue pour la mise à niveau en tenant compte de l'épaisseur avant la pose d'un revêtement de finition.
Les applications sont manuelles ou mécaniques suivant les produits commercialisés.
Les mortiers sont à base de ciment ou anhydrite et confectionnés :
-soit avec des produits prêts à l'emploi :
· en centrale et livrés par camion malaxeur directement sur le chantier.
· in situ dans une centrale mobile ou silo mobile.
-soit avec des produits prêts à gâcher distribués sur le chantier en silos, en sacs, ou en big bag (selon avis technique).
La mise en œuvre de la chape fluide est réalisée sur le chantier sous la responsabilité d'un applicateur agréé par le fabricant selon les produits utilisés.
Les travaux sont exécutés en interaction avec d'autres corps d'état. Le professionnel est en relation avec son responsable d'équipe, la direction de chantier, le client ou son représentant.
Il est responsable de ses ouvrages, il peut prendre des initiatives.
Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les normes réglementaires qui définissent l'ensemble des travaux de réalisation de la chape fluide et des matériaux associés.
Il respecte les règles de sécurité collective et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité, notamment celles liées à l'utilisation des liants des mortiers et du matériel de fabrication (bétonnière). Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation efficiente des ressources (matériaux, énergie, eaux), ainsi que la gestion et le tri des déchets selon leur classe pour permettre leur réutilisation ou leur recyclage, voire parfois leur élimination dans un centre d'enfouissement technique de traitement.

Critères de performance

Les conditions préalables au coulage sont connues.
Les prescriptions du fabricant et les règles professionnelles sont mises en œuvre (niveau, planimétrie, épaisseur, etc.).
Le positionnement des joints respecte les règles professionnelles.
Les déchets sont triés selon leur classe.
Le chantier est rendu propre.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs.
Utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM).
Extraire des informations d'une maquette numérique à l'aide d'une visionneuse.
Réaliser la reconnaissance du support.
Identifier les matériaux et matériels adaptés à la réalisation de la chape.
Préparer le support.
Poser l'armature si nécessaire ou exigée dans le cahier des charges.
Appliquer la chape.
Repérer et traiter d'éventuelles fissures.
Réceptionner les hauteurs des menuiseries.
Replier, nettoyer le chantier
Evacuer les déchets et eaux de lavage.

Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier.
Travailler dans le respect des règles d'hygiène et sécurité liées aux travaux.
Mettre en place les EPC.
Choisir et s'équiper des EPI correspondants à la tâche à réaliser.
Réaliser la protection de l'ouvrage en cours d'exécution et en fin de travaux.

Réaliser les protections nécessaires pour les personnes et les biens en amont de son intervention.
Respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers.

Connaissance des risques liés à son activité.
Connaissance des principes généraux de prévention.
Connaissance du mécanisme d'apparition du dommage.
Connaissance des produits chimiques et leurs dangerosités (FDS).
Connaissance des actions de préventions des troubles musculosquelettiques.
Connaissance des risques relatifs à l'exposition à la poussière de silice.
Connaissance des fiches FDES et FDS.
Connaissance des classifications des chapes fluides.
Connaissance des conditions préalables à l'application.
Connaissance des conditions générales d'exécution.
Connaissance des conditions particulières.
Connaissance des conditions d'assurance.
Connaissance des différentes applications.
Connaissance des différentes techniques de façonnage du mortier fluide.
Connaissance des différents types de chapes et des matériaux qui les composent.
Connaissance des interactions avec les autres intervenants.
Connaissance des mises en œuvre des différentes finitions de chapes.
Connaissance des mises en service des chapes fluides.
Connaissance des équipements de protection individuelle et collective.
Connaissance des règles strictes de mise en œuvre relatives à la profession (NF DTU, CPT, Avis techniques, Classement UPEC).
Connaissance des travaux préliminaires.
Connaissance des traitements des ponts thermiques liés à son ouvrage.
Connaissance du niveau de sollicitation d'utilisation des locaux.

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de la mobilisation de cette compétence, en présentiel ou à distance, la personne prend en compte l'activité des autres membres du groupe et l'impact de ses propres actions sur l'activité des autres. Un « groupe » est constitué d'au moins 2 personnes d'une même équipe ou non.

Critères de performance

Contribuer au travail collectif en apportant des informations et en faisant des propositions.

Organiser ses actions

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Cette compétence implique de prendre en compte différents éléments pour être opérationnel. Il peut s'agir des outils, de la matière d'œuvre, du temps de réalisation, des délais impartis, de l'ordonnancement des tâches, etc.

Critères de performance

Préparer ses actions quotidiennes et gérer des priorités selon les délais et les moyens impartis.

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Cette compétence s'exprime lorsque la personne respecte une consigne ou une « marche à suivre ». Elle nécessite méthode et rigueur. La procédure comporte une succession d'actions à réaliser dans un ordre précis. Les règles notamment en matière de santé/sécurité sont prescrites et doivent être respectées.

Critères de performance

Comprendre et mettre en œuvre des procédures ou des mesures de prévention définies dans des situations courantes et variées.

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère règlementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Savoir-faire organisationnel

C’est un savoir et un savoir-faire de l’organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l’activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C’est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s’agit d’identifier si la relation s’exerce : à côté de (sous la forme d’échange d’informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l’Education).

Reproduction interdite
Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle
"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

Réalisé par l' AFPA pour le compte de l' Etat

MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS

Liberté
Égalité
Fraternité

REFERENTIEL D'EVALUATION

DU TITRE PROFESSIONNEL

Carreleur-chapiste

Niveau 3

Site : http://travail-emploi.gouv.fr/

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Carreleur-chapiste
Sigle du titre professionnel : CARRCHAP
Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)
Code(s) NSF : 233s - Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie
Code(s) ROME : F1608
Formacode : 22440
Date de l'arrêté : 19/02/2026
Date de parution au JO de l'arrêté : 26/02/2026
Date d'effet de l'arrêté : 24/05/2026

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014 , rubrique textes réglementaires/documents techniques.
La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel CARRCHAP

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

a) *Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.*
b) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*
c) *Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.*
d) *D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.*

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Construire des supports verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés. Réceptionner, préparer des supports verticaux existants et poser des systèmes de protection à l'eau. Poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés. Réceptionner, préparer des supports horizontaux et poser des matériaux d'interposition sous revêtement de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, phonique. Poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés. Poser des dalles céramiques sur plots intégrant des accessoires associés. Sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés. Réceptionner et poser des matériaux d'interposition sous chapes de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique, phonique Réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères, rapides intégrant des accessoires associés.	16 h 00 min	Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve, et prend en compte les temps de séchage dans son organisation. L'épreuve comprend : - un ouvrage en panneaux prêts à carreler ; - et/ou un ouvrage en carreaux de béton cellulaire ; - et/ou un ouvrage en plaques de plâtre ; - la préparation et la protection à l'eau d'un support mural ; - la pose d'un revêtement céramique mural intégrant des accessoires associés ; - la pose d'un matériau d'interposition sous revêtement au sol ; - l'application d'un produit de jointoiement de carrelage en sol et/ou mur ; - la pose d'un revêtement céramique au sol intégrant des accessoires ; - la pose de dalles céramiques sur plots ; - la pose scellée d'un revêtement céramique intégrant des accessoires associés ; - la pose d'un matériau d'interposition sous chape ; - la réalisation d'un support en chape traditionnelle, ou légère ou rapide intégrant un accessoire associé.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur. Aménager en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage. Appliquer des chapes fluides.	00 h 30 min	L'entretien technique comporte trois phases. A l'aide d'un guide d'entretien, le jury questionne oralement le candidat afin d'évaluer sa maîtrise des compétences selon les critères définis dans le référentiel d'évaluation. Il est réalisé après la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (00 h 10 min).
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	16 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :
Le responsable de session doit prévoir un temps de 00 h 30 min pour la prise de connaissance de l'épreuve par le candidat.
La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant.
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon), et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :
Sans objet

Précisions pour le candidat VAE :
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon), et ses chaussures de sécurité.

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux.					
Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur.	Les mesures de sécurité et de prévention des risques à mettre en place sont connues. Le mode opératoire adapté à la situation de déconstruction des ouvrages est connu. Le mode opératoire adapté à la situation de dépose des éléments et accessoires divers est connu. Les principes de stockage et de conditionnement des éléments déconstruits pour leur valorisation et leur réutilisation sont connus. Les classes de tri des déchets sont connues. Les techniques de nettoyage de fin de chantier sont connues.	☐	☒	☐	☐
Construire des supports verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés.	L'implantation et les cotes respectent les consignes. Les qualités techniques des supports construits sont conformes aux normes de construction : aplomb, niveau, planéité, collage, assemblage. Les qualités techniques des supports collés sont conformes aux normes de construction. Les déchets sont triés selon leur classe. Le chantier est rendu propre.	☒	☐	☐	☐
Réceptionner, préparer des supports verticaux existants et poser des systèmes de protection à l'eau.	L'état du support préparé est conforme aux règles professionnelles. La mise en œuvre de la protection à l'eau et les traitements des points singuliers respectent les prescriptions des fabricants. Les déchets sont triés selon leur classe. Le chantier est rendu propre.	☒	☐	☐	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés.	Les zones de pose sont conformes aux plans et aux consignes transmises. Le rendu de l'implantation et du calepinage respecte les règles d'esthétique. La pose des éléments de revêtement est conforme aux prescriptions du fabricant et règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur : transfert de colle, alignement, planéité, désaffleurement. La pose des accessoires est conforme aux prescriptions du fabricant et règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur. Les découpes sont esthétiques et ajustées. Les joints sont réguliers, bien remplis, bien lissés et le carreau est propre. Les déchets sont triés selon leur classe. Le chantier est rendu propre.	☒	☐	☐	☐
Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux.					
Réceptionner, préparer des supports horizontaux et poser des matériaux d'interposition sous revêtement de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, phonique.	L'état du support préparé est conforme aux règles professionnelles. Les systèmes d'interposition sont adaptés aux supports et la mise en œuvre respecte le cahier des charges ou les prescriptions techniques des fabricants. Les points singuliers sont traités conformément aux prescriptions techniques des fabricants. La conformité de l'ouvrage est contrôlée. Les déchets sont triés selon leur classe. Le chantier est rendu propre.	☒	☐	☐	☐
Aménager en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage.	Les normes d'accessibilités sont connues. Les aménagements répondant aux besoins des utilisateurs selon les normes d'accessibilité (dimension, emplacement) sont connus. Les équipements répondant aux besoins des utilisateurs selon les normes d'accessibilité (dimension, emplacement) sont connus. Les règles des contrôles de conformité sont connues. Les règles de tri des déchets selon leur classe sont connues. Les techniques de nettoyage de fin de chantier sont connues.	☐	☒	☐	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés.	Les zones de pose sont conformes aux plans et aux consignes transmises. Le rendu de l'implantation et du calepinage respecte les règles d'esthétique. La pose des éléments de revêtement est conforme aux prescriptions techniques du fabricant et aux règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur : transfert de colle, alignement, planéité, désaffleurement. La pose des accessoires est conforme aux prescriptions techniques du fabricant et aux règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur. Les découpes sont esthétiques et ajustées. Le traitement des joints est régulier, bien rempli, bien lissé, le revêtement est propre. Les déchets sont triés selon leur classe. Le chantier est rendu propre.	☒	☐	☐	☐
Poser des dalles céramiques sur plots intégrant des accessoires associés.	Les zones de pose sont conformes aux plans et aux consignes transmises. La pose des dalles céramiques et accessoires respecte les règles professionnelles strictes de mise en œuvre (alignement, niveau, planéité désaffleurement). Les découpes sont esthétiques et ajustées. Le rendu de l'implantation et du calepinage respecte les règles d'esthétique. Les déchets sont triés selon leur classe. Le chantier est rendu propre.	☒	☐	☐	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés.	Les zones de pose sont conformes aux plans et aux consignes transmises. Le rendu de l'implantation et du calepinage respecte les règles d'esthétique. La pose des éléments de revêtement est conforme aux prescriptions techniques du fabricant et aux règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur : alignements, transfert de barbotine, planéité, niveau, désaffleurement. La pose des accessoires est conforme aux prescriptions techniques du fabricant et aux règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur. Les découpes sont esthétiques et ajustées. Le traitement des joints est régulier, bien rempli, bien lissé, le revêtement est propre. Les déchets sont triés selon leur classe. Le chantier est rendu propre.	☒	☐	☐	☐
Réaliser des chapes dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation					
Réceptionner et poser des matériaux d'interposition sous chapes de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique, phonique	L'état du support préparé est conforme aux règles professionnelles. Les systèmes d'interposition sont adaptés aux supports. La mise en œuvre du système d'interposition respecte les prescriptions techniques des fabricants. Les déchets sont triés selon leur classe. Le chantier est rendu propre.	☒	☐	☐	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères, rapides intégrant des accessoires associés.	Les zones de pose sont conformes aux plans et aux consignes transmises. Le mortier de chape est conforme aux règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur. Le dressage de la chape respecte les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur, (niveau, planimétrie, épaisseur, finition). Le positionnement des joints et profilés (positionnement) respecte les règles professionnelles. Les déchets sont triés selon leur classe. Le chantier est rendu propre.	☒	☐	☐	☐
Appliquer des chapes fluides.	Les conditions préalables au coulage sont connues. Les prescriptions du fabricant et les règles professionnelles strictes de mise en œuvre sont connues (mode opératoire, niveau, planimétrie, épaisseur, etc.). Le positionnement des joints de fractionnement et de dilatation est connu. Les règles de tri des déchets selon leur classe sont connues. Les techniques de nettoyage de fin de chantier sont connues.	☐	☒	☐	☐
Obligations règlementaires le cas échéant : Sans objet					

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Travailler et coopérer au sein d'un collectif	Aménager en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage.
	Appliquer des chapes fluides.
	Réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères, rapides intégrant des accessoires associés.
	Sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés.
Organiser ses actions	Construire des supports verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés.
	Poser des dalles céramiques sur plots intégrant des accessoires associés.
	Poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés.
	Poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés.
Respecter des règles et des procédures	Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur.
	Réceptionner et poser des matériaux d'interposition sous chapes de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique, phonique
	Réceptionner, préparer des supports horizontaux et poser des matériaux d'interposition sous revêtement de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, phonique.
	Réceptionner, préparer des supports verticaux existants et poser des systèmes de protection à l'eau.

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre CARRCHAP

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 50 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle. Il évalue la mise en situation professionnelle en dehors de toute présence et procède à l'entretien technique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS

Liberté
Égalité
Fraternité

REFERENTIEL D'EVALUATION

DES CERTIFICATS

DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Carreleur-chapiste

CCP

Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux.

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.

b) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Construire des supports verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés. Réceptionner, préparer des supports verticaux existants et poser des systèmes de protection à l'eau. Poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés.	08 h 00 min	Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve, et prend en compte les séchages dans son organisation. L'épreuve comprend : - un ouvrage en panneaux prêts à carreler ; - et/ou un ouvrage en carreaux de béton cellulaire ; - et/ou un ouvrage en plaques de plâtre : - la préparation et la protection à l'eau d'un support mural ; - la pose d'un revêtement céramique mural intégrant des accessoires associés.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur.	00 h 10 min	A l'aide d'un guide d'entretien, le jury questionne oralement le candidat afin d'évaluer sa maîtrise de la compétence selon les critères définis dans le référentiel d'évaluation. Il est réalisé après la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	08 h 10 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le responsable de session doit prévoir un temps de 00 h 15 min pour la prise de connaissance de l'épreuve par le candidat.
La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant.
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon), et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :
Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 10 min

Protocole d'intervention du jury :
Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle. Il évalue la mise en situation professionnelle en dehors de toute présence et procède à l'entretien technique.
Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP
Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

CCP

Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux.

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.

b) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réceptionner, préparer des supports horizontaux et poser des matériaux d'interposition sous revêtement de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, phonique. Poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés. Poser des dalles céramiques sur plots intégrant des accessoires associés. Sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés.	06 h 00 min	Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve, et prend en compte les séchages dans son organisation. L'épreuve comprend : - la pose d'un matériau d'interposition ; - la pose d'un revêtement céramique au sol intégrant des matériaux associés ; - la pose de dalles céramiques sur plots ; - la pose scellée d'un revêtement céramique intégrant des accessoires associés.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Aménager en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage.	00 h 10 min	A l'aide d'un guide d'entretien, le jury questionne oralement le candidat afin d'évaluer sa maitrise de la compétence selon les critères définis dans le référentiel d'évaluation. Il est réalisé après la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	06 h 10 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le responsable de session doit prévoir un temps de 00 h 15 min pour la prise de connaissance de l'épreuve par le candidat.
La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant.
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon), et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :
Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 10 min

Protocole d'intervention du jury :
Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle. Il évalue la mise en situation professionnelle en dehors de toute présence et procède à l'entretien technique.
Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP
Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

CCP

Réaliser des chapes dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.

b) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réceptionner et poser des matériaux d'interposition sous chapes de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique, phonique Réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères, rapides intégrant des accessoires associés.	03 h 30 min	Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve, et prend en compte les séchages dans son organisation. L'épreuve comprend : - la pose d'un matériau d'interposition sous chapes ; - la réalisation d'un support en chape traditionnelle ou légère ou rapide.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Appliquer des chapes fluides.	00 h 10 min	A l'aide d'un guide d'entretien, le jury questionne oralement le candidat afin d'évaluer sa maîtrise de la compétence selon les critères définis dans le référentiel d'évaluation. Il est réalisé après la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	03 h 40 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le responsable de session doit prévoir un temps de 00 h 10 min pour la prise de connaissance de l'épreuve par le candidat.
La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant.
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon), et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :
Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser des chapes dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 10 min

Protocole d'intervention du jury :
Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle. Il évalue la mise en situation professionnelle en dehors de toute présence et procède à l'entretien technique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP
Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Carreleur-chapiste

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Un atelier disposant d'autant d'espaces de travail que de candidats permettant l'implantation de surfaces individuelles de travail d'une emprise au sol recommandée de 2,50 x 2,50 m. Prévoir une zone de découpe commune, une zone de stockage des matériaux à proximité des espaces de travail.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Les surfaces de travail sont matérialisées par traçage au sol avec accès et voies de circulation. Chaque poste de travail est équipé : - d'un point lumineux ; - d'une prise de courant de 230 volts protégée selon les normes en vigueur ; Une zone de préparation commune équipée de points d'eau et de lavage raccordés à un bac de décantation avant le rejet des eaux souillées au réseau public, et d'un point de traitement des déchets.
Entretien technique	Une salle équipée au minimum d'une table et de trois chaises pour accueillir le candidat et le jury.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

Ressources (pour un candidat)
Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.
Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Un espace de travail par candidat avec une emprise au sol recommandée de 2,50 m x 2,50 m et comprenant : - Un sol qui devra être à base de ciment (béton surfacé/chape), et être plan et de niveau conforme à recevoir une pose collée de revêtements céramiques et assimilés. - Un muret en carreaux de béton cellulaire d'épaisseur de 10 cm, formant un angle rentrant, d'une longueur de 1,25 m et d'une largeur de 0,60 m sur une hauteur de 1,50 m, positionné dans la limite de l'angle gauche de l'espace de travail. · Une niche de 15 cm de long x 15 cm de large et 10 cm d'épaisseur est positionnée à 1,00 m du sol et à 15 cm de l'extrémité droite du retour d'angle de 0,60 m x 1,50 m. L'ensemble sera conforme à recevoir une pose collée de revêtements céramiques et assimilés. Les arases du muret doivent être parfaitement de niveau et d'aplomb.	1	Les supports sont préalablement préparés avant la mise en situation professionnelle. L'installation électrique est en état de fonctionnement. Le sol est en conformité pour la mise en œuvre de revêtements céramiques et assimilés. L'éclairage du poste de travail est suffisant pour permettre le bon déroulement des travaux.
Outils / Outillages	1	Scie manuelle au carbure de tungstène pour béton cellulaire.	1	Sans objet
	1	Auge caoutchouc	1	Sans objet
	1	Balai coco.	2	Sans objet
	1	Batte de carreleur.	1	Sans objet
	1	Brouette.	2	Sans objet
	1	Caisse à outils.	1	Sans objet
	1	Cisaille pour profilés PVC.	4	Sans objet
	1	Cordeau à tracer.	1	Sans objet
	1	Couteau à lame rétractable (cutter).	1	Sans objet
	1	Crayon de maçon et de carreleur.	1	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Ensemble kit à joints.	8	Sans objet
	1	Eponge.	1	Sans objet
	1	Equerre de maçon.	1	Sans objet
	1	Fil à plomb.	1	Sans objet
	1	Jeu de deux feuillards de 1 ml environ.	1	Sans objet
	1	Jeu de couteaux à enduire d'environ 100 mm, de 160 mm et de 300 mm.	1	Sans objet
	1	Jeu de peignes à colle pour revêtements céramiques de 6 mm, 8 mm, 10 mm, 12 mm, et demi-lune de 20 mm	1	Sans objet
	1	Jeu de règles alu d'environ 1,00 ml, 1,20 ml, 1,50 ml et 2,00 ml.	1	Sans objet
	1	Jeu de taloches plastiques d'environ 18 cm x 27 cm et 28 cm x 42 cm.	1	Sans objet
	1	Machine coupe carreaux (carrelette).	8	La machine doit permettre de couper des carreaux de 60 cm minimum.
	1	Maillet en caoutchouc.	1	Sans objet
	1	Marteau de coffreur.	1	Sans objet
	1	Mètre à ruban.	1	Sans objet
	1	Niveau antichoc de 60 cm environ.	1	Sans objet
	1	Peigne à colle pour bloc de béton cellulaire.	1	Sans objet
	1	Pelle de maçon.	1	Sans objet
	1	Pierre de carborundum.	1	Sans objet
	1	Raclette à joints de faïence et sol.	1	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Rallonge électrique de 3 ml minimum.	1	Indice de protection minimum IP 55
	1	Seau en caoutchouc.	1	Sans objet
	1	Tenaille russe.	1	Sans objet
	1	Truelle carrée.	1	Sans objet
	1	Truelle langue de chat.	1	Sans objet
	1	Pistolet à cartouches.	8	Sans objet
	1	Pince à sertir les profilés métalliques de plaquiste.	8	Sans objet
	1	Rouleau et brosse adaptés à l'application du primaire.	8	Sans objet
	1	Rouleau et brosse adaptés à l'application de la protection à l'eau.	8	Sans objet
	1	Scie égoïne.	1	Sans objet
	1	Seau adapté à la préparation des colles et ragréage.	1	Sans objet
	1	Truelle flamande 45 cm environ.	4	Sans objet
Équipements	1	Scie à eau électrique.	16	Equipée d'un disque adapté à la coupe des dalles céramiques.
	1	Malaxeur électrique	8	Adapté au malaxage des colles et ragréage
	1	Laser croix	8	Sans objet
	1	Poubelle à déchets.	8	Sans objet
	1	Aspirateur de chantier	16	Sans objet
	1	Perforateur électrique.	8	Equipé de forets pour béton armé adaptés aux diamètres des chevilles

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
				de fixation.
	1	Visseuse de plaquiste (avec embouts).	4	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Gants de manutention.	1	Sans objet
	1	Genouillères en caoutchouc.	1	Peuvent être remplacées par un pantalon équipé de genouillères intégrées.
	1	Lunettes de sécurité.	1	Sans objet
	1	Gants étanches	1	Sans objet
	1	Masque de poussière FFP2	1	Sans objet
Matières d'œuvre	1	0,300 m³ de sable 04.	1	Sans objet
	1	3,5 m² minimum de carrelage mural de dimensions 20 cm x 20 cm ou 15 cm x 15 cm ou 20 cm x 25 cm.	1	Sans objet
	1	Quatre connecteurs d'assemblage de panneaux prêts à carreler (pour former un angle sortant de 90)	1	Adaptés au panneau prêt à carreler.
	1	Un panneau isolant en polystyrène extrudé de 2,50 m x 0,60 m.	1	Epaisseur de 2 cm.
	1	2 kg minimum de produit à joints de carrelage de sol.	1	Sans objet
	1	2 kg minimum de produit à joints de carrelage mural.	1	Sans objet
	1	4 m² minimum de carrelage de sol de dimensions 20 cm x 20 cm et/ou 30 cm x 30 cm et/ou 33,5 cm x 33,5 cm et/ou 60 cm x 60 cm.	1	Sans objet
	1	4 m² minimum de polyane 100 microns.	1	Sans objet
	1	2,50 ml minimum de bande périphérique mousse	1	Sans objet
	1	Huit carreaux de béton cellulaire 62,5 cm x 50 cm x 10 cm.	1	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	3 ml minimum d'adhésif de protection.	1	Pour maintien du polyane au mur.
	3	Sacs de ciment CEM B 32,5 R.	1	1 sac de 35 kg.
	1	5 kg environ de mortier colle à béton cellulaire.	1	Sans objet
	1	15 kg minimum d'adhésif pour collage de la céramique murale	1	Sans objet
	2	Profilé d'angle PVC mural (longueur 2,50 m).	1	A adapter à l'épaisseur du revêtement mural.
	1	Boîte de chevilles adaptée au béton cellulaire diamètre 5 mm.	16	Sans objet
	1	2 ml minimum de bande d'étanchéité en polyéthylène (de type KERDI KEBA).	1	Adapté à la natte de désolidarisation sous revêtements
	1	Un rouleau de bande à joint pour plaque de plâtre.	16	Bande papier
	1	1 ml minimum de bande de renfort des angles pour système de protection à l'eau prêt à l'emploi.	1	Adapté au système de protection à l'eau
	1	Cartouche joint élastomère	4	Adaptée aux supports en revêtements céramiques
	1	Chiffons de nettoyage.	16	A disposition
	1	Quatre connecteurs muraux pour la fixation d'une construction en panneaux prêts à carreler	1	Adaptés au panneau prêt à carreler.
	1	Une cartouche de colle polymère d'assemblage pour panneaux prêts à carreler.	4	Adaptée au panneau prêt à carreler.
	1	Cent croisillons de 2 mm.	1	Sans objet
	1	Cinquante croisillons de 4 mm.	1	Sans objet
	1	Cinq dalles céramiques de 60 cm x 60 cm	1	Sans objet
	1	7 kg environ d'enduit de ragréage de sol P3.	1	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	5 kg environ de mortier adhésif pour plaque de plâtre.	1	Sans objet
	1	25 kg environ de mortier colle à carrelage de sol.	1	Classification SC2 G
	1	2 m² minimum de natte de désolidarisation sous revêtements (de type schlüter Ditra 25)	1	Sans objet
	1	2 m² minimum de natte d'étanchéité sous revêtement de type Schlüter Kerdi.	1	Sans objet
	1	Deux panneaux prêts à carreler standard de 1,25 m x 0,60 m d'épaisseur de 30 mm.	1	Sans objet
	1	Deux pattes de scellement pour carreaux de béton cellulaire.	1	Sans objet
	1	Une plaque de plâtre de BA 13 mm hydrofuge de 2,50 m x 0,60 m.	1	Sans objet
	1	Huit plinthes céramiques d'environ 8 cm x 30 cm.	1	Sans objet
	1	Neuf plots réglables à une hauteur de 30 mm pour dalles céramiques.	1	Sans objet
	1	0,5 litres environ de primaire universel.	1	Sans objet
	1	1,50 ml minimum de profilé de dilatation pour revêtement céramique collé au sol.	1	A adapter à l'épaisseur du carreau.
	1	1,50 m minimum de profilé de fractionnement pour revêtement céramique scellé.	1	A adapter à l'épaisseur
	1	7 kg environ de ragréage mural.	1	Adapté au carreau de béton cellulaire.
	1	2 kg environ de système de protection à l'eau sous carrelage en seau prêt à l'emploi.	1	Sans objet
	1	25 kg environ de chape légère (mortier prêt à gâcher type Weber chape légère ou équivalent)	1	Sans objet
	1	25 kg environ de chape rapide (mortier prêt à gâcher type Weber chape express ou équivalent)	1	Sans objet
Documentations	1	Notices techniques d'utilisation ou de mise en œuvre des matériaux.	16	Sans objet
	1	Fiches de données de sécurité (FDS) associées aux produits utilisés.	16	Sans objet

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Carreleur-chapiste est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Carreleur-chapiste Arrêté du 04/03/2021		**Carreleur-chapiste Arrêté du 19/02/2026**
CCP	Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux.	CCP	Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux.
CCP	Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux.	CCP	Aucune correspondance
CCP	Aucune correspondance	CCP	Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux.
CCP	Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation des chapes et la pose scellée de revêtements céramiques et assimilés.	CCP	Réaliser des chapes dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation

ANNEXE 3

GLOSSAIRE DU REFERENTIEL D'EVALUATION (RE)

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :
- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet…) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Reproduction interdite
Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle
"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

Afpa